

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ A
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES

PAR
MARTINE HAMEL

L'ÉMIGRATION DE CHARLEVOIX VERS LE
SAGUENAY AU MILIEU DU 19^e SIECLE:
ÉTUDE A PARTIR DU LIEU D'ORIGINE

DÉCEMBRE 1990



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'ÉMIGRATION DE CHARLEVOIX VERS LE SAGUENAY AU MILIEU
DU 19^e SIECLE: ÉTUDE A PARTIR DU LIEU D'ORIGINE

REMERCIEMENTS

Je voudrais d'abord adresser mes remerciements à madame Danielle Gauvreau pour avoir accepté la direction de ce mémoire, et pour les nombreux conseils et encouragements, grandement appréciés.

Je tiens aussi à remercier madame Claire Hamel pour sa précieuse collaboration, ainsi que le Centre interuniversitaire de recherches sur les populations (SOREP), pour l'octroi de bourses d'étude.

RÉSUMÉ

Face au problème de saturation des terres qui se fait sentir dans Charlevoix au milieu du 19e siècle, certaines familles vont opter pour l'émigration vers la périphérie. Ce mouvement migratoire va entraîner, dès les années 1830, la création d'une nouvelle région, le Saguenay. Une analyse en profondeur, à partir de Charlevoix, de variables socio-démographiques (âge, lieu de naissance, taille des ménages, nombre de garçons et de filles), et socio-économiques (profession, étendue des terres dans le cas des cultivateurs), a été réalisée. Elle a permis d'établir un lien entre la situation des familles et leur propension à émigrer vers le Saguenay. Il est ressorti que ce sont les couples aux prises avec une charge familiale plus importante, et qui par le fait même, occupaient de moins grandes superficies de terre par personne, qui ont opté pour l'émigration vers la région de colonisation. Cette migration répondait donc à un besoin, dans un contexte où il devenait de plus en plus difficile d'augmenter son capital foncier et de pourvoir à l'établissement des enfants.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	i
TABLE DES MATIERES	ii
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES CARTES	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I -PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHESES	8
A - contexte de la colonisation au Québec au 19e siècle	8
B - La situation dans Charlevoix au milieu du 19e siècle	11
C - Peuplement initial de la région du Saguenay	17
D - Migration de type familial au 19e siècle: modèle explicatif	20
E - Études déjà réalisées sur les immigrants au Saguenay	24
F - Hypothèses	27
CHAPITRE II - SOURCES ET MÉTHODOLOGIE	31
A - Territoire et population à l'étude	31
B - Présentation des sources et des étapes de jumelage	34
1. Première étape: le recensement de la population de 1852	35
2. Deuxième étape: le recensement agraire de 1852	38
3. Troisième étape: les registres paroissiaux (Les sépultures)	40
4. Quatrième étape: attestation d'émigration au Saguenay	41
5. Cinquième et sixième étapes: les recensements nominatifs de 1861 pour Charlevoix et pour le Saguenay	43
6. Typologie des couples recensés dans Charlevoix en 1852	44

CHAPITRE III - PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DES QUATRE PAROISSES ÉTUDIÉES	47
A - Caractéristiques socio-démographiques	47
1. Répartition selon l'âge	47
2. Répartition selon le lieu de naissance .	50
3. Les ménages	53
a) Structure des ménages	53
b) La taille des ménages	56
B - Caractéristiques socio-économiques	58
1. Répartition des chefs de ménage selon la profession	58
a) Catégorie professionnelle selon l'âge	61
2. Analyse du recensement agraire de 1852 pour chacune des catégories professionnelles	63
3. Analyse du recensement agraire de 1852 pour les cultivateurs	67
a) Nombre moyen d'arpents de terre occupée (possédée)	67
b) Nombre moyen d'arpents de terre améliorée (défrichée)	71
c) Nombre moyen d'arpents de terre cultivée	72
d) Nombre moyen d'arpents de terre en pâturage	75
e) Taille du cheptel	76
C - Conclusion	79
CHAPITRE IV - MIGRATION ET CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FAMILLES	81
A - Catégorie migratoire des couples recensés dans quatre paroisses de Charlevoix en 1852, pour la période de 1852-1861	82
1. Une catégorie particulière: les couples rompus	82
2. Première catégorie: les couples sédentai- res	84
3. Deuxième catégorie: les couples qui ont émigré au Saguenay entre 1852 et 1861 . .	87
4. Troisième catégorie: les autres émigrants	88

B - Profil des émigrants venus au Saguenay avant 1852 et après 1861	91
1. Les émigrants venus au Saguenay avant 1852	91
2. Les émigrants venus au Saguenay après 1861	94
C - Selon la catégorie migratoire en 1861, analyse des caractéristiques socio-démographiques	97
1. La catégorie migratoire selon l'âge	97
2. Le statut migratoire selon le lieu de naissance	101
3. Statut migratoire selon la catégorie professionnelle	104
4. Catégorie migratoire selon la taille et la composition des ménages	108
D - Selon la catégorie migratoire en 1861, analyse des caractéristiques socio-économiques	115
1. Nombre moyen d'arpents de terre occupée (possédée) par personne	115
2. Nombre moyen d'arpents de terre améliorée (défrichée) par personne	119
3. Nombre moyen d'arpents de terre cultivée par personne	120
4. Nombre moyen d'arpents de terre en pâturage par personne	123
5. Taille du cheptel	123
E - Conclusion	127
CHAPITRE V - DESTIN AU SAGUENAY DES COUPLES ÉMIGRANTS	130
A - Première mention de résidence au Saguenay	130
B - Statut migratoire des émigrants en 1861	132
C - Statut migratoire au Saguenay	132
D - Variables utilisées pour expliquer le départ du Saguenay	138
1. Taux de sédentarité au Saguenay selon l'âge	138
2. Cheminement professionnel	139
3. Cheminement résidentiel	145

CONCLUSION GÉNÉRALE	149
ANNEXE	157
ANNEXE A - Fiche de dépouillement et de jumelage du recensement de Charlevoix en 1852	158
BIBLIOGRAPHIE	160

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU

3.1	Age moyen en années des conjoints suivant le sexe et la paroisse de résidence, Charlevoix 1852.	48
3.2	Proportion des conjoints âgés de 40 ans et plus selon le sexe, Charlevoix 1852.	49
3.3	Lieu de naissance des conjoints masculins selon la paroisse de résidence, Charlevoix 1852.	51
3.4	Lieu de naissance des conjoints féminins selon la paroisse de résidence, Charlevoix 1852.	52
3.5	Taille moyenne et composition des ménages ayant à leur tête un couple, selon la paroisse de résidence, Charlevoix 1852.	57
3.6	Profession des conjoints masculins recensés dans quatre paroisses de Charlevoix en 1852.	60
3.7	Age moyen des conjoints masculins selon la catégorie professionnelle et le lieu de résidence, Charlevoix 1852.	62
3.8	Distribution du nombre d'arpents de terre occupée (possédée) pour les conjoints masculins suivant la catégorie professionnelle, quatre paroisses de Charlevoix, 1852.	65
3.9	Nombre moyen d'arpents de terre occupée (possédée) par catégorie professionnelle et selon la paroisse, Charlevoix 1852.	68
3.10	Nombre d'arpents de terre (possédée) selon la paroisse, cultivateurs de Charlevoix en 1852. . . .	69
3.11	Nombre d'arpents de terre améliorée (défrichée) selon la paroisse de résidence, cultivateurs de Charlevoix en 1852.	73
3.12	Distribution du nombre d'arpents de terre cultivée et en pâturage selon la paroisse, cultivateurs de Charlevoix en 1852.	74

3.13 Nombre moyen de têtes de bétail selon la paroisse de résidence, cultivateurs de Charlevoix en 1852.	78
4.1 Nombre de couples faisant partie de la catégorie migratoire "couples brisés", recensés dans quatre paroisses de Charlevoix en 1852, pour la période 1852-1861.	83
4.2 Catégorie migratoire des couples recensés dans quatre paroisses de Charlevoix en 1852, pour la période 1852-1861.	86
4.3 Age moyen en années des conjoints selon le sexe et la catégorie migratoire, 4 paroisses de Charlevoix, en 1852.	98
4.4 Distribution de l'âge moyen des conjoints émigrants au Saguenay, 4 paroisses de Charlevoix en 1852.	99
4.5 Lieu de naissance pour les hommes à la tête des couples recensés dans quatre paroisses de Charlevoix en 1852, selon la catégorie migratoire.	102
4.6 Lieu de naissance pour les femmes à la tête des couples recensés dans quatre paroisses de Charlevoix en 1852, selon la catégorie migratoire.	103
4.7 Catégorie migratoire selon la profession de l'homme, 4 paroisses de Charlevoix en 1852.	105
4.8 Taille moyenne et composition des ménages ayant à leur tête un couple, selon la catégorie migratoire, quatre paroisses de Charlevoix en 1852.	109
4.9 Nombre moyen d'enfants par famille, quatre paroisses de Charlevoix en 1852.	112
4.10 Catégorie migratoire selon la distribution du nombre d'arpents de terre occupée (possédée) cultivateurs de Charlevoix en 1852.	117
4.11 Nombre moyen d'arpents de terre occupée (possédée) par personne par famille, selon la paroisse et la catégorie migratoire, cultivateurs de Charlevoix en 1852.	118
4.12 Nombre moyen d'arpents de terre améliorée (défrichée) par personne par famille, selon la paroisse et la catégorie migratoire, cultivateurs de Charlevoix en 1852.	121

4.13 Nombre moyen d'arpents de terre cultivée par personne par famille, selon la paroisse et la catégorie migratoire, cultivateurs de Charlevoix en 1852.	122
4.14 Nombre moyen d'arpents de terre en pâture par personne par famille, selon la paroisse et la catégorie migratoire, cultivateurs de Charlevoix en 1852.	124
4.15 Nombre moyen de têtes de bétail par personne par famille, selon la paroisse de résidence et la catégorie migratoire, cultivateurs de Charlevoix en 1852.	126
5.1 Catégorie migratoire au Saguenay des émigrants charlevoisiens (1852-1861) selon la paroisse de résidence en 1852.	134
5.2 Catégorie migratoire au Saguenay selon l'âge déclaré au recensement de 1852 pour les émigrants charlevoisiens (1852-1861).	140
5.3 Cheminement professionnel au Saguenay des émigrants charlevoisiens (1852-1861).	142
5.4 Catégorie migratoire au Saguenay des émigrants charlevoisiens (1852-1861) selon la dernière profession exercée au Saguenay.	144
5.5 Lieu de la première résidence au Saguenay selon le lieu de résidence en 1852.	146
5.6 Lieu de la dernière résidence au Saguenay selon le lieu de résidence en 1852.	148

LISTE DES CARTES

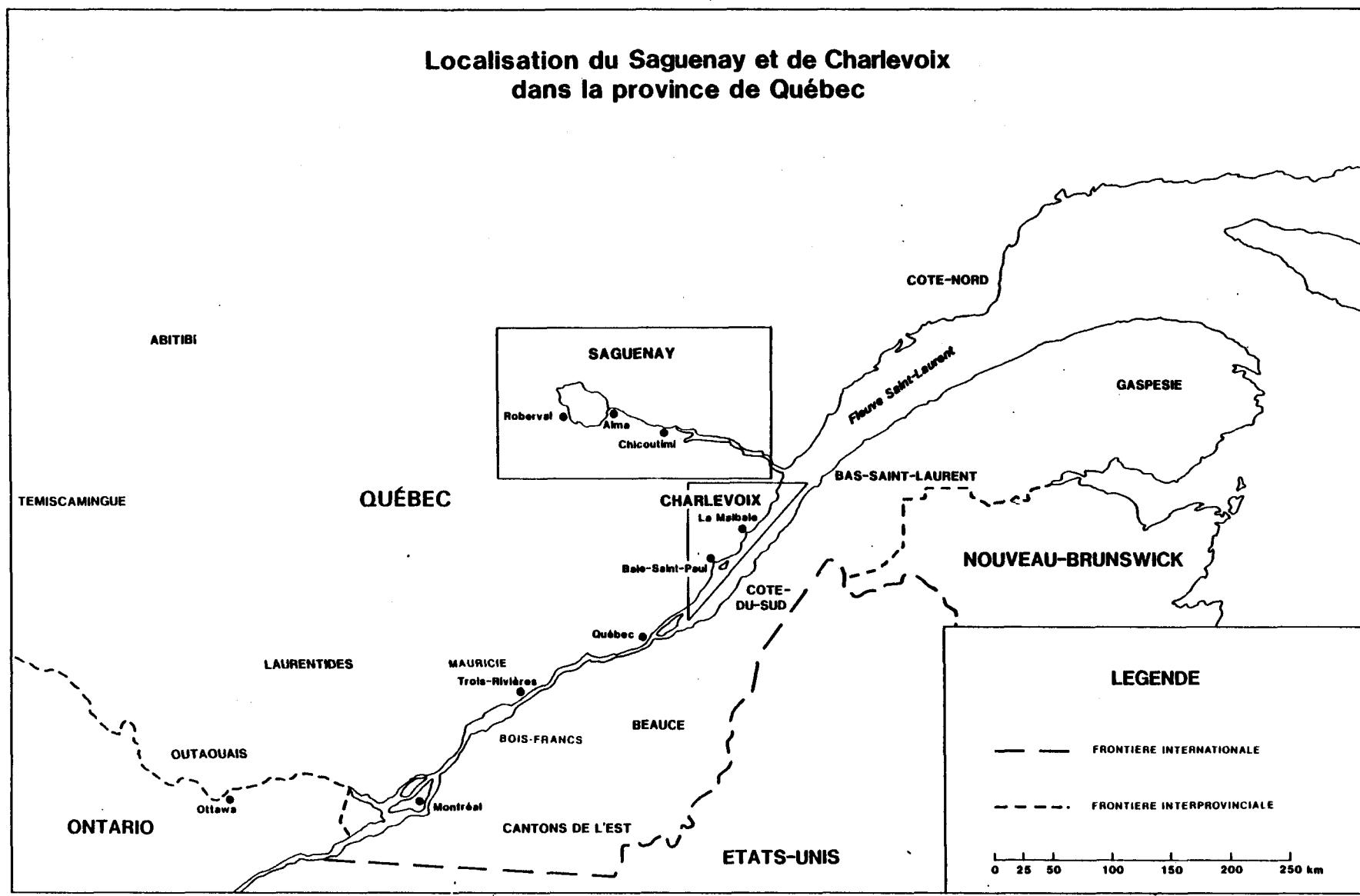
CARTE

INTRODUCTION

Dès le 19e siècle, la région de Charlevoix est aux prises avec un problème de saturation des terres, qui fait que les chefs de ménage ont de plus en plus de difficulté à augmenter leur capital foncier et à pourvoir à l'établissement de leurs enfants. Face à cette situation, ceux-ci vont réagir à la fois par un brassage interne de population, qui va entraîner la création de nouvelles paroisses, et par un mouvement de sortie. Cette étude concerne plus particulièrement l'un des mouvements migratoires privilégié par les charlevoisiens, soit la migration de colonisation. De ce déplacement de population va se former, à partir des années 1830, la région du Saguenay-Lac St-Jean. Etant donné que l'on sait déjà qu'au cours des premières décennies, les immigrants saguenayens étaient originaires, dans plus de 80% des cas, de la région de Charlevoix, on peut donc parler de la naissance d'une région à partir d'une autre. C'est pourquoi, pour être en mesure de comprendre les facteurs qui auraient pu inciter les familles à immigrer au Saguenay, il est important de suivre le mouvement migratoire à partir de la région de Charlevoix.

Quelques études ont déjà été réalisées sur les émigrants au Saguenay. Elles ont entre autres fait ressortir la complexité des processus migratoires, qui impliquaient non seulement des couples et leurs enfants, mais aussi d'autres

Carte 1.1



membres de la famille et qui pouvaient s'étendre sur plusieurs décennies. Puisqu'elles ont démontré le caractère largement familial du mouvement migratoire pour la période étudiée, soit 1852-1861, la population à l'étude est ici formée de couples, soit ceux recensés en 1852 dans quatre paroisses: Baie-Saint-Paul, La Malbaie, Sainte-Agnès et Saint-Urbain. Ces mêmes données ont aussi permis de faire ressortir quelques caractéristiques des couples émigrants, pour des variables telles l'âge, la profession, le nombre d'enfants, etc. Dans le cadre de ce mémoire, il s'agit donc, en plus d'ajouter aux connaissances déjà acquises sur ces émigrants, de vérifier s'il existe un lien entre la situation de ces familles dans Charlevoix et leur propension à émigrer vers le Saguenay. De cette façon, il sera possible de voir si des caractéristiques démographiques et socio-économiques distinguent sédentaires et émigrants.

L'avantage de cette étude est qu'il y a suffisamment de sources disponibles pour que l'on soit en mesure de suivre les couples émigrants du lieu d'origine jusqu'au lieu de destination. Pour la région de Charlevoix, les variables utilisées ont été puisées dans les recensements nominatifs de 1852 et de 1861, dans les registres paroissiaux (sépultures), ainsi que dans le recensement agraire de 1852. Pour le Saguenay, ont servi le recensement nominatif de 1861 ainsi que le fichier de population de SOREP. Les étapes de jumelage qui seront effectuées vont

tuées vont permettre de distribuer les couples en différentes catégories, selon qu'ils ont migré ou non.

Ces différentes sources vont donc permettre, dans un premier temps, d'attribuer un statut migratoire à chacun des couples, selon qu'il a été rompu, qu'il est demeuré dans la même paroisse ou qu'il a émigré soit au Saguenay, soit vers une autre destination. Puis, on sera en mesure de saisir l'importance du phénomène migratoire à partir de Charlevoix durant la période séparant les recensements de 1852 et de 1861. C'est à partir de ces statuts que se fera l'examen des caractéristiques de chacun des couples de départ.

Les couples seront donc étudiés à l'aide de variables à caractère démographique et socio-économique. Dans un premier temps, l'analyse sera effectuée selon la paroisse de résidence dans Charlevoix, pour dresser un portrait général de chacune des paroisses à l'étude. Puis une deuxième étape d'analyse sera réalisée à l'aide des mêmes variables, mais cette fois selon le statut migratoire attribué à chacun des couples, dans le but de cerner ce qui distingue ceux qui vont émigrer vers le Saguenay des autres. Enfin, un dernier chapitre d'analyse s'intéresse au destin au Saguenay des couples émigrants, et viendra ajouter aux connaissances déjà acquises à leur sujet. On pourra, entre autres, tenter de connaître les différents processus migratoires, estimer la proportion de ceux qui vont choisir de s'établir

définitivement au Saguenay, et voir ce qui les distingue des couples qui vont choisir de repartir.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHESES

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHESES

A - CONTEXTE DE LA COLONISATION AU QUÉBEC AU 19e SIECLE

L'importance du phénomène migratoire dans les sociétés pré-industrielles du 19e siècle est maintenant bien établie, de même que le fait que ce brassage de population impliquait souvent des familles entières (*G. Darroch, 1981, p. 257; D. Gagan, 1976, p. 152; D. Parkerson, 1982, p. 99; A. Rosenberg, 1966, p. 42; H.J. Mayya, 1980, p. 197*). A la même époque, le Québec connaît aussi d'importants mouvements de population, ceux-ci étant plus particulièrement marqués dans les régions rurales, où les bilans migratoires sont négatifs depuis le milieu du 19e siècle (*C. Pouyez et al., 1983, p. 249*).

D'ailleurs, le monde rural du 19e siècle est défini par l'historiographie québécoise comme étant un monde en crise au point de vue agricole (*J. Hamelin et G. Roby, 1971, p. 22; C. Chatillon, 1976, p. 35; F. Ouellet, 1966, p. 455; N. Séguin, 1970, p. 253*). Ces historiens décrivent l'agriculture qui prévaut à cette époque comme étant

incapable d'affronter la concurrence du reste du Canada, et comme étant plutôt tournée vers l'auto-subsistance.

Serge Courville a, quant à lui, une autre perception de l'agriculture canadienne-française. Il est d'accord pour la définir comme étant une activité de subsistance, plus lente à prendre part au marché que celle de beaucoup d'autres régions du Nord ou d'Europe. Par contre, il n'interprète pas les transformations qu'a subies l'agriculture dans la première moitié du 19e siècle comme une preuve qu'elle est en crise (*S. Courville, 1980, p. 423*). Selon lui, les conditions dans lesquelles elle évolue seraient plus en cause que l'agriculture elle-même, en raison "de la hausse constante des coûts fonciers qu'entraîne l'évolution démographique et sociale" (*S. Courville, 1980, p. 386*).

Le mode de peuplement va donc être influencé autant par des pressions de nature démographique que par la situation économique. En fait, on ne peut faire l'analyse de la situation socio-économique du 19e siècle sans parler de la forte croissance de la population amorcée depuis la fin du 17e siècle et qui va exercer des pressions de plus en plus importantes sur le territoire (*G. Bouchard, 1985,*

p. 565). Pour faire face au problème de saturation des terres, le monde rural va opter pour quatre solutions, soit émigrer vers les villes, vers l'ouest du pays, aller travailler aux Etats-Unis ou coloniser des nouvelles régions.

Au milieu du 19e siècle, le développement urbain n'était pas encore assez important pour que les villes puissent accueillir un flux important d'immigrants. Il faudra attendre une cinquantaine d'années pour que la fraction de la population urbaine double, passant de 20% en 1851 à 40% en 1901 (*J. Hamelin et Y. Roby, 1971, p. 72*). Pour plusieurs, l'émigration hors du Bas-Canada aura été une solution privilégiée, puisqu'on estime à 500 000 ou 700 000 le nombre de personnes qui ont choisi cette solution entre 1850 et 1900 (*J. Hamelin et Y. Roby, 1971, p. 29*). La période qui nous intéresse, soit celle séparant les recensements de 1852 et de 1861, a vu une proportion élevée de Canadiens français émigrer vers les Etats-Unis. Yolande Lavoie estime à environ 150 000 le nombre de ceux qui ont choisi d'émigrer aux Etats-Unis au cours de cette seule décennie (1973, p. 76).

Une autre solution envisagée à l'époque pour faire face à la forte pression démographique a été d'agrandir la

zone déjà occupée. Entre 1851 et 1901, plusieurs régions du Québec seront colonisées: le Lac Saint-Jean, le nord de Montréal, le Témiscamingue et l'arrière-pays du Bas-du-Fleuve, tandis que d'autres verront augmenter leurs effectifs, comme l'Outaouais, les Cantons de l'Est et la Gaspésie (*J. Hamelin et Y. Roby, 1971, p. 72*). Cette conquête de nouveaux territoires a d'ailleurs reçu l'appui du clergé, qui voyait par là un moyen de préserver la culture canadienne-française (*N. Séguin, 1970, p. 254; G. Bouchard, 1985, p. 565; C. Chatillon, 1976, p. 36*).

B - LA SITUATION DANS CHARLEVOIX AU MILIEU DU 19e SIECLE

Outre l'agriculture, il est encore trop tôt en 1852 pour parler d'industries rurales élaborées à Charlevoix. Le recensement fait bien état de 17 moulins, mais parmi ceux-ci, 12 ne déclarent aucune production et seulement 18 personnes y sont employées. Même chose pour les scieries, avec 14 des 31 existantes qui ne déclarent aucune production et qui font état de 31 employés¹.

Il y a par contre d'autres types de productions qui semblent avoir une certaine importance, et qui s'appuient sur la proximité de matières premières. Selon Serge

¹ Source: Les données du recensement canadien de 1852.

Courville, "... l'industrie rurale de l'époque recherche surtout les matières premières, c'est-à-dire les lieux de production où elle peut bénéficier d'un approvisionnement sûr et abondant, en plus d'une disponibilité de main-d'œuvre" (1988, p. 222). Le recensement de 1852 fait ressortir une certaine organisation de la production à Charlevoix, puisque la région vient au 5e rang sur 36 comtés au Québec pour la production d'étoffe foulée, au 11e rang pour la production de laine, au 9e rang pour la production de toile et au 16e rang pour la production de lin et de chanvre. Mais en raison des sources disponibles, il demeure assez difficile d'évaluer l'importance du phénomène. Les chefs de ménage charlevoisiens devaient donc en majorité s'en remettre à l'agriculture pour faire vivre leur famille.

Il est aussi possible qu'il ait existé des différences d'ordre socio-économique selon que les chefs de ménage aient habité un lieu à caractère urbain ou rural. Au recensement de 1852, Baie Saint-Paul et La Malbaie peuvent être considérées comme des paroisses urbaines, leur population respective étant de 3 212 et de 2 653 personnes. Le peuplement de ces paroisses remonte à 1675 pour Baie Saint-Paul et à environ un siècle plus tard pour La Malbaie. La Seigneurie de Beaupré, dont

faisait partie Baie-Saint-Paul, a d'abord appartenu à Mgr de Laval de 1662 à 1680, avant de devenir la propriété du Séminaire de Québec. Les premiers occupants de cette paroisse seront des engagés à bail et il faudra attendre 1707 pour que des terres y soient concédées à des fins agricoles. Les registres paroissiaux de Baie Saint-Paul ouvrent en 1681.

La vallée de la rivière Malbaie, deuxième région en importance dans Charlevoix, a connu une succession de seigneurs à partir de 1653. Même si l'exploitation forestière a commencé dès le début du 18e siècle, il faudra attendre le traité de Paris de 1763 pour que des terres y soient concédées. En effet, cette région sera divisée en deux après la Conquête et ce fut sous l'impulsion des deux nouveaux seigneurs, anciens officiers supérieurs, qu'a débuté la colonisation agricole. Les registres paroissiaux de La Malbaie ont été ouverts en 1774.

Dès le début du 19e siècle, la majeure partie des bonnes terres du littoral, dont faisaient partie Baie-Saint-Paul et La Malbaie, était déjà occupée, et ces anciennes paroisses de peuplement n'arrivaient plus à contenir leur excédent démographique. C'est dans ce contexte, où l'espace disponible dans Charlevoix se

restreint de plus en plus, que le peuplement va déborder vers les périphéries, sur les plateaux de l'arrière-pays (*M.A. Bluteau et S. Gauthier, 1984, p.6*). Derrière Baie-Saint-Paul s'est développée la paroisse de Saint-Urbain, dont les registres paroissiaux sont ouverts en 1827. La concession de terre était déjà en marche dès 1764, mais ça ne sera qu'à partir du début du 19e siècle que le peuplement s'accélérera. Par ailleurs, la paroisse de Sainte-Agnès sera peuplée dès les premières décennies du 19e siècle sur les hauteurs à l'ouest de La Malbaie. Les registres paroissiaux seront ouverts en 1833 (*M. Guérin, 1988, p. 20 à 39*). En 1852, la population est de 729 personnes à Saint-Urbain et de 1 278 personnes à Sainte-Agnès.

Malgré les attentes, ces nouveaux sites de peuplement ne s'avèrent pas assez productifs (*R. Blanchard, 1935, p. 356*). Certaines familles vont avoir recours à l'émigration pour solutionner ce problème de manqué de disponibilité des bonnes terres (*R. Blanchard, 1935, p. 356*). Pour la période 1844-1861, Michel Guérin parle d'une diminution des rythmes de croissance dans Charlevoix, y compris dans les nouvelles paroisses, qui serait due à un excédent des sorties sur les entrées (*1988, p. 250*). Cette situation démontre bien jusqu'à quel point les nouveaux sites de

peuplement ne répondait pas complètement aux attentes des habitants de Charlevoix.

Le surpeuplement de la région charlevoisienne, allié à l'exploitation forestière en marche au Saguenay, a fait que les hommes déjà habitués à travailler l'hiver aux chantiers ont vu dans cette région une zone potentielle de colonisation (*C. Pouyez et al., 1983, p. 55*). Dans un premier temps, l'émigration a donc été saisonnière, les hommes laissant leur famille dans Charlevoix pour travailler tout l'hiver au Saguenay (*J-P.M. Tremblay, 1984, p. 38*).

Puis, ce mouvement à caractère saisonnier va s'organiser. Le gouvernement du Bas-Canada ayant reconnu les possibilités agricoles de la région dès 1828, des pressions seront exercées pour que le Saguenay soit ouvert à la colonisation (*J-P.M. Tremblay, 1984, p. 38; C. Pouyez et al., 1983, p. 130*). A partir de ce moment, une pétition circule dans Charlevoix pour que le gouvernement du Bas-Canada permette l'établissement de colons au Saguenay. Mais la région étant la chasse-gardée de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le peuplement colonisateur de la région n'a pu débuter officiellement qu'à la fin du bail de la Compagnie, en 1842.

En 1835, une autre pétition, contenant 1 800 signatures, demande au gouvernement la concession de suffisamment de terres au Saguenay pour que quelque 200 familles puissent s'y établir. Une fois de plus, l'Etat se déclare dans l'incapacité d'accéder à la demande des pétitionnaires.

En 1837, la Compagnie de la Baie vend à un résidant de Charlevoix, Thomas Simard, une license l'autorisant à couper 60 000 billots. Une société comprenant 21 actionnaires se forme, la Société des Vingt-et-un. Cette compagnie devait s'en tenir à la coupe de bois, mais parmi ses engagés, certains ont passé outre aux interdictions et ont commencé à faire du défrichement. C'est pourquoi au moment de l'expiration du bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1842, l'arpenteur du gouvernement trouva plus d'une centaine de familles déjà établies (*C. Pouyez et al., 1983, p. 132*). L'établissement des colons avait donc débuté cinq ans avant la fin du bail, soit en 1838. Ces premiers immigrants en provenance de Charlevoix seraient venus au Saguenay par goélette, à partir de La Malbaie. Une partie d'entre eux aurait débarqué à l'Anse St-Jean où un groupe d'hommes, venus probablement par terre ferme, s'y trouvait déjà. Quelques mois plus tard, en octobre, un autre groupe ira s'établir à la Baie (*G. Bouchard et L.*

Bergeron, 1989, p. 395). Finalement, le bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson sera renouvelé pour 21 ans mais, cette fois-ci, le gouvernement se réservera le droit de faire des concessions de terre à des fins agricoles.

C - PEUPLEMENT INITIAL DE LA RÉGION DU SAGUENAY

Les premiers immigrants en provenance de Charlevoix vont d'abord s'établir sur les terres du Haut et du Bas-Saguenay. Puis, à partir des années 1850, le peuplement gagne les terres du Lac Saint-Jean. Pour un millier d'habitants qu'il y avait approximativement au Saguenay en 1842, il y en aura deux fois plus en 1845. Au recensement de 1852, plus de 5 000 personnes y sont recensées (*C. Pouyez et al., 1983, p. 133*), et jusqu'en 1861, 2 957 personnes entrent dans la région, soit 1 132 adultes et 1 825 enfants (*D. Gauvreau, 1987, p. 10*). En 1852, année à partir de laquelle commence cette étude, près d'une quinzaine d'années se sont donc écoulées depuis le début du mouvement migratoire entre Charlevoix et le Saguenay.

Le résultat de cette extension du territoire charlevoisien aura été la formation d'un corridor migratoire privilégié avec le Saguenay. Le terme corridor est employé parce que les déplacements entre les deux régions n'ont pas toujours eu un caractère définitif. Parmi les facteurs qui

expliquent le fait qu'il y ait eu de nombreux aller-retour entre les deux régions, on peut mentionner le type de migration, à caractère familial, qui laisse supposer le maintien de liens familiaux assez étroits entre le lieu de destination et la paroisse d'origine. La proximité des deux territoires serait probablement aussi un facteur à prendre en considération. Pour mesurer l'ampleur de ce phénomène, on peut signaler qu'entre 1842 et 1861, le tiers des 1 036 couples formés au Saguenay ont émigré avant qu'un premier enfant soit né.² Selon Gérard Bouchard et Lise Bergeron, "ces données éclairent aussi un aspect important de la dynamique de la colonisation, laquelle se nourrissait comme on voit, d'une part importante d'échecs" (1988, p. 403).

Malgré les conditions difficiles vécues au Saguenay par les colons, et même si certains d'entre eux ont choisi de repartir après un certain temps, il n'en demeure pas moins que les Charlevoisiens, les principaux colonisateurs de la région au cours des premières décennies, n'ont pas hésité à venir s'y installer en grand nombre. Cet exemple démontre bien que pour les habitants de Charlevoix, les

² Dans certains cas, il peut s'agir d'une migration matrimonialement, la proximité entre les deux territoires ayant pu inciter des hommes de Charlevoix à épouser des femmes du Saguenay. Par la suite, ils ont pu choisir d'aller s'établir dans Charlevoix.

terres du Saguenay étaient devenues une nécessité et ce, dès le milieu du 19e siècle.

De plus, cette extension du territoire allait être bien vue par les commerçants et la bourgeoisie charlevoisienne. Avec l'ouverture du Saguenay à la colonisation, la région espérait devenir le pôle par lequel circuleraient les marchandises produites par elle, ou provenant de la ville de Québec, et qui se dirigeaient vers le Saguenay. Pendant cette période, plusieurs entreprises ont prospéré: moulins à scie, cabotage et construction de goélettes. Des routes ont été créées pour rejoindre le nouveau territoire, soit par Saint-Urbain et par Sainte-Agnès.

Ce phénomène migratoire va même entraîner une vive rivalité entre les bourgeoisies des deux plus importantes paroisses de Charlevoix, Baie-Saint-Paul et La Malbaie. L'ouverture du Saguenay a donc semblé faire l'affaire de plusieurs personnes, soit des habitants qui pouvaient s'y procurer une terre d'une plus grande superficie, du clergé qui voyait là un moyen de protéger la culture canadienne-française et de la bourgeoisie, qui espérait ainsi augmenter son marché.

D - MIGRATION DE TYPE FAMILIAL AU 19e SIECLE: MODELE EXPLICATIF

Le contexte économique et social dans lequel se trouvaient les charlevoisiens au 19e siècle était sûrement comparable à ce qui a été vécu dans d'autres régions, à partir du moment où l'accroissement démographique crée un effet de saturation des terres. Il semble que les parents de l'époque se sentaient responsables de l'avenir de leurs enfants, étant donné la nature de l'économie qui était de type familial. C'est pourquoi, en reconnaissance du travail accompli par les enfants sur la terre familiale, les parents s'engageaient, dans la mesure du possible, à voir à l'établissement de chacun d'entre eux (*D. Gagan, 1981, p.441; G. Bouchard, 1987, p. 229*).

La terre, qui suffisait à faire vivre la famille, n'était cependant pas assez grande pour assurer l'établissement des fils (*D. Gagan, 1978, p. 315*). Alors, la question qui se posait aux chefs de famille, comme l'a fait ressortir Gérard Bouchard dans un article sur la transmission des avoirs familiaux, était la suivante: "A l'échelle de la famille, comment, à partir d'un seul patrimoine, pourvoir à l'établissement des enfants?" (*1983, p. 36*). Pour cela, le chef de famille devait augmenter son capital foncier ce qui, en raison de la saturation des terres, était de plus en plus difficile à réaliser. Les seules

possibilités d'acquérir une terre étaient soit par héritage ou par achat, dans la mesure où une famille quitte la région, ou par subdivision de la terre paternelle. Mais étant donné qu'il n'était pratiquement plus possible d'acheter des terres et que celles qui étaient disponibles se transigeaient à des prix élevés, et aussi parce que dans la mesure où on hésitait à subdiviser la terre paternelle, certaines familles ont opté pour l'émigration (*S. Courville, 1980, p. 410; D. Gagan, 1981, p. 45*).

Dans les régions où il est encore possible de se procurer des terres, le modèle de transmission des avoirs familiaux privilégié serait celui décrit par Gauldrée Boileau, à partir de son étude des habitants de Saint-Irénée (1968, p. 59-60). À mesure que les fils atteignent l'âge adulte, le père leur achète une terre dans une paroisse à proximité de celle où la famille réside. À partir du moment où cette pratique n'est plus possible en raison de la saturation des terres, les familles vont opter pour l'émigration vers la périphérie, dans des territoires non-défrichés (*G. Bouchard et R. Thibeault, 1986, p. 238*). Par l'émigration en région de colonisation, la famille augmente son capital foncier, car la vente des terres possédées dans l'ancienne paroisse rend possible l'achat de superficies beaucoup plus importantes dans le

nouveau territoire. Selon Gérard Bouchard, la vente d'un lot dans un ancien lieu de peuplement permettait probablement l'achat de trois ou quatre en région de colonisation (1978, p. 271, 1990).

Cette migration familiale est réalisée assez tôt dans la vie du couple, lorsque les enfants sont encore jeunes, pour qu'on ait le temps de mettre la terre en valeur avant que les fils aient atteint leur majorité (G. Bouchard, 1978, p. 27; M. St-Hilaire, 1984, p. 127). En même temps qu'il représente une des causes importantes de l'émigration, le nombre d'enfants à établir constitue aussi la raison qui la rend possible, car le travail de défrichement qui attend les colons au Saguenay demande une main-d'œuvre importante (G. Bouchard, 1988, p. 386).

Ce type de migration familiale vers des lots non-défrichés a été remarqué un peu partout au Québec. Micheline Fréchette a décrit le même phénomène pour la paroisse de Saint-Damase au milieu du 19e siècle, où des familles entières ont peut-être émigré dans la perspective d'une stratégie liée à la transmission des avoirs familiaux (1983, p. 112). Ce phénomène migratoire à caractère familial sera aussi répété dans la région du Saguenay, dans la deuxième moitié du 19e siècle, à mesure que les bonnes

terres seront occupées et que les familles se dirigeront vers le lac Saint-Jean pour être en mesure d'assurer l'établissement de leurs enfants (*M. St-Hilaire, 1984, p. 127; G. Bouchard et R. Thibeault, 1986, p. 238*).

La migration de type familial réalisée dans le but de conserver l'intégrité de la famille a aussi prévalu au Canada anglais, à la même époque. David Gagan et Herbert J. Mays ont démontré que dans l'Ontario du 19e siècle, le père de famille qui ne réussissait pas à augmenter son capital foncier se dirigeait vers les régions où la terre était encore disponible. Eux aussi espéraient être en mesure d'établir leurs fils adultes (*D. Gagan, 1978, p. 315; H.J. Mays, 1980, p. 187*). De plus, le même modèle aurait été reproduit aux Etats-Unis, en Nouvelle-Angleterre, où des familles ont elles aussi choisi d'émigrer vers des territoires moins peuplés (*G. Darroch, 1981, p. 265*).

Dans l'Amérique du Nord pré-industrielle, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, il semble donc que la migration de type familial ait été recherchée dans le cadre de la transmission des avoirs familiaux. Par l'émigration, les familles ont su trouver un moyen d'augmenter leur capital foncier pour être en mesure d'établir le maximum d'enfants sans que l'intégrité familiale ne soit menacée.

E - ÉTUDES DÉJA RÉALISÉES SUR LES IMMIGRANTS AU SAGUENAY

Des études ont été réalisées par SOREP sur le peuplement initial de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. Ces travaux ont permis de cerner quelques caractéristiques des immigrants, à partir du lieu de destination. Les résultats présentés ici ne concernent que les immigrants originaires de Charlevoix.

L'importance de la région de Charlevoix parmi les premiers groupes d'immigrants, du moins au cours des premières décennies, a clairement été démontrée (*R. Roy et al., 1988, p. 117*). La principale caractéristique de ce phénomène migratoire est son caractère largement familial (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1988*). D'ailleurs, rares sont les émigrants qui viennent de façon isolée, particulièrement s'ils proviennent de Charlevoix (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1988, p. 181*).

De plus, il a été remarqué que les immigrants étaient fortement apparentés. Une autre étude, réalisée sur l'origine des immigrants d'une paroisse pionnière du Saguenay, Saint-Fulgence, a même fait ressortir l'existence d'une filière migratoire familiale. (*R. Roy, 1988, p. 26; M. St-Hilaire, 1988, p. 19*). Cet apparentement, de même que l'avance prise par les immigrants arrivés en provenance

de Charlevoix au cours des premières décennies, paraissent deux des principaux facteurs qui ont fait que ces immigrants vont avoir tendance à s'établir au Saguenay dans une proportion plus importante que ceux provenant d'autres régions (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1988, p. 19*). En effet, ceux-ci pouvaient bénéficier, dès leur arrivée, d'un support familial qui facilitait les difficiles moments de l'établissement en région non-organisée (*G. Bouchard, 1978, p. 29*). Enfin, il était courant que cette immigration du groupe familial s'étende sur une longue période (*D. Gauvreau, 1987, p. 22*). A la suite de ces résultats, on ne peut donc nier l'importance de la région charlevoisienne dans la formation du bassin génétique saguenayen.

La moyenne d'âge des personnes qui ont immigré à Saint-Fulgence vient corroborer l'idée d'une migration effectuée quand le couple est encore jeune (*M. St-Hilaire, 1988, p. 16*). Jusqu'en 1911, la taille moyenne du groupe familial (père, mère, frères, soeurs et enfants potentiels) est de 6,8 personnes pour les immigrants provenant de Charlevoix (*D. Gauvreau, 1988, p. 30*). Enfin, la composition des ménages semble suggérer qu'il y ait eu sélection de l'émigration, puisqu'il a été observé qu'il existait chez les immigrants une surmasculinité du groupe des enfants (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1988, p. 6*).

En ce qui a trait à la variable socio-professionnelle, il ressort que parmi les hommes faisant partie du peuplement initial de la région, rares sont ceux qui pratiquaient une autre profession que celle de cultivateur (*R. Roy, 1988, p. 27*). De plus, les cultivateurs sont légèrement sous-représentés au Saguenay par rapport aux journaliers et aux autres professions (*M. St-Hilaire, 1988, p. 11*). Cette même étude montre que les cultivateurs et le groupe formé des artisans et des travailleurs spécialisés ont un âge semblable, et qu'ils sont plus âgés que les journaliers (*M. St-Hilaire, 1984, p. 126*). Finalement, l'étude sur l'habileté à signer les registres paroissiaux suggère que les immigrants originaires de Charlevoix étaient moins scolarisés (*R. Roy, 1988, p. 27*).

L'analyse du phénomène migratoire Charlevoix-Saguenay, réalisée cette fois à partir du lieu d'origine, viendra compléter ce que l'on connaît déjà des immigrants au Saguenay en fournissant des données plus précises de la situation démographique et socio-économique des couples au moment où ils ont pris la décision d'émigrer. Aussi, cette étude permettra de suivre les familles émigrantes pendant toute la durée de leur séjour au Saguenay.

F - HYPOTHESES

A la suite des résultats déjà obtenus sur les immigrants au Saguenay, il est possible d'émettre quelques hypothèses quant aux variables susceptibles d'avoir influencé la décision d'émigrer, et sur ce qui distingue les couples émigrants des couples qui sont demeurés dans Charlevoix. Parmi les variables à caractère démographique, la taille du ménage, et plus précisément sa composition, a sûrement joué un rôle prédominant. Les couples qui se retrouvent avec plus d'enfants à établir, et avec aussi probablement plus de garçons, ont dû élaborer des stratégies pour assurer leur avenir. Il a d'ailleurs été clairement démontré que le phénomène migratoire au Québec impliquait surtout des familles entières, et non seulement les surplus démographiques. Certaines de ces familles vont opter pour l'émigration et celle-ci a dû être effectuée assez tôt dans la vie du couple, quand les enfants étaient encore jeunes, pour que la terre soit défrichée et cultivable lorsque les fils auraient atteint leur majorité.

A partir de ce que l'on connaît du statut professionnel des immigrants au Saguenay, on peut avancer l'idée qu'il existe une surreprésentation des journaliers chez les émigrants. En effet, il est avantageux pour eux d'émigrer

puisqu'ils auront en région de colonisation, plus de possibilités de s'établir sur une terre que s'ils étaient demeurés à Charlevoix. Cela constitue probablement le facteur déterminant ayant encouragé les journaliers à émigrer au Saguenay.

Il est aussi probable que certains cultivateurs aient choisi d'émigrer, non parce qu'ils ne possédaient pas de terre à Charlevoix, mais plutôt parce qu'il n'était plus possible pour eux d'augmenter leur capital foncier. La propension à émigrer des cultivateurs devait être liée non seulement au nombre d'arpents de terre occupée, mais aussi à la charge familiale. Par exemple, on peut penser qu'entre deux cultivateurs possédant des terres de superficie semblable, celui qui a un nombre d'enfants plus élevé va avoir une propension à émigrer plus importante.

Ces deux variables, soit la taille du ménage et le nombre d'arpents de terre occupée sont donc indissociables, la situation économique du couple étant étroitement liée au nombre de personnes que la terre a à nourrir et au nombre d'enfants à établir. La migration entre Charlevoix et le Saguenay, du moins au cours des premières décennies, serait donc étroitement dépendantes des stratégies

familiales visant à augmenter le capital foncier, et donc en rapport avec la transmission des avoirs familiaux.

Finalement, il est peu probable que le lieu de résidence à Charlevoix soit une variable importante. Etant donné que dans les jeunes paroisses du plateau, les terres étaient un peu plus disponibles que dans les vieilles paroisses du littoral, on pourrait penser que les familles établies dans les nouvelles ont eu moins tendance à émigrer. Mais cela risque peu de se produire quand on considère que les familles de l'arrière-pays n'ont pas été avantagées, en raison de la faible qualité agraire de leur sol.

CHAPITRE II

SOURCES ET METHODOLOGIE

CHAPITRE II

SOURCES ET MéTHODOLOGIE

A - TERRITOIRE ET POPULATION A L'ÉTUDE

La population de départ de cette étude de l'émigration entre Charlevoix et le Saguenay est constituée de 1 193 couples recensés dans quatre paroisses de Charlevoix en 1852, soit Baie-St-Paul (497), La Malbaie (389), Sainte-Agnès (202) et Saint-Urbain (105) (carte 2.1). Ces paroisses représentent la moitié de celles dont les registres paroissiaux sont ouverts en 1852, et elles réunissent plus de 50% des couples présents dans la région au moment du recensement. Les résultats de cette étude devraient donc être largement représentatifs de la situation des couples présents dans Charlevoix en 1852¹.

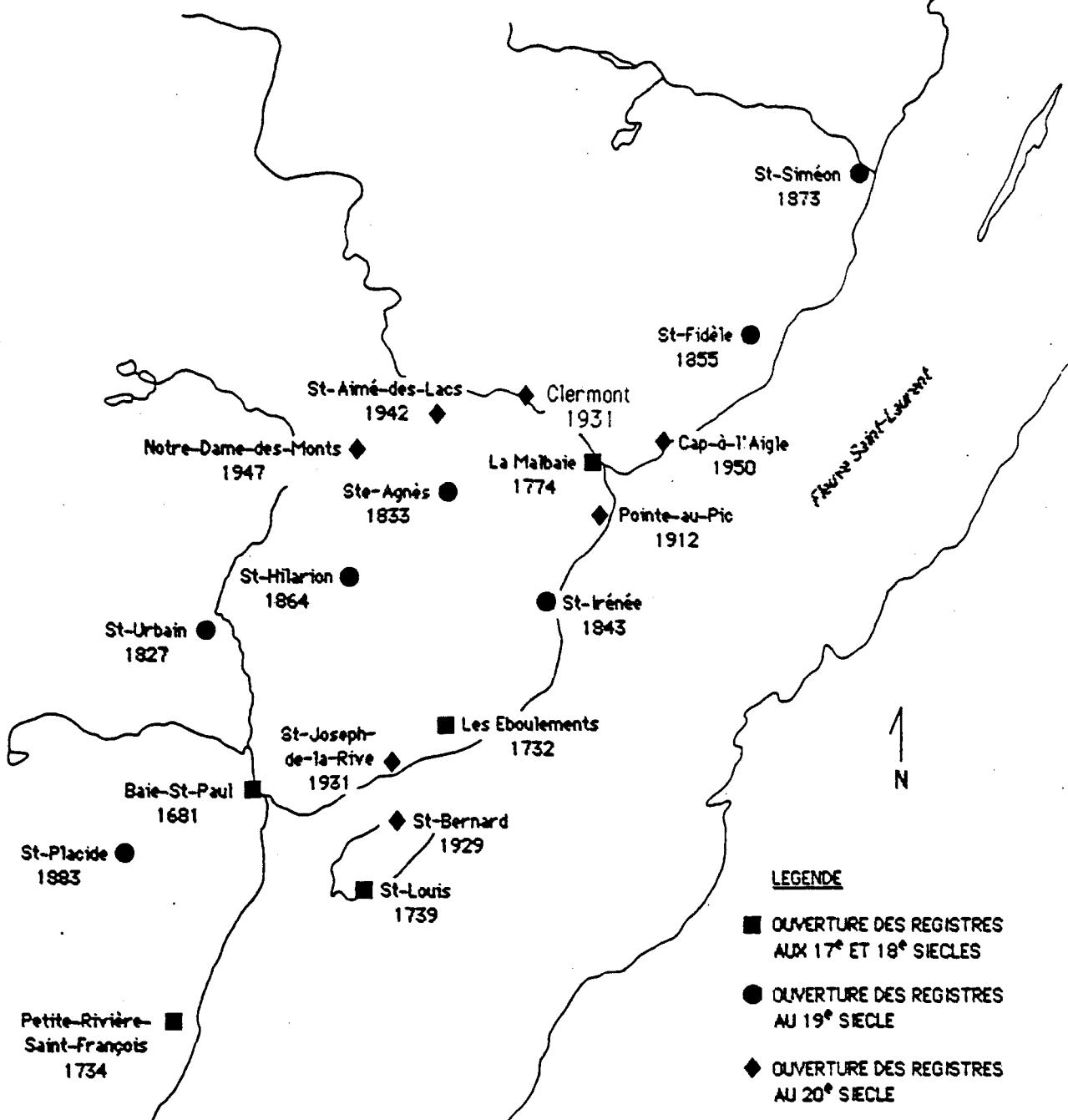
Deux anciennes paroisses de peuplement du littoral, Baie-Saint-Paul et La Malbaie, ont d'abord été choisies en raison de leur importance en termes démographiques. D'ailleurs, une étude de la première génération de Saguenayens a fait ressortir le nombre important d'émi-

¹ Les autres paroisses dont les registres paroissiaux sont ouverts en 1852 sont Petite-Rivière-Saint-François, Île-aux-Coudres, Les Eboulements et Saint-Irénée.

Carte 2.1

Ouverture des registres paroissiaux
de Charlevoix depuis les origines

32



Source: registres paroissiaux

ECHELLE 0 5 10Km

Source: Michel Guérin, Peuplement et dynamique démographique de Charlevoix des origines à aujourd'hui, Mémoire de maîtrise, (Etudes régionales), UQAC, 1988.

grants qui ont quitté ces deux paroisses pour venir s'établir au Saguenay, du moins au cours des premières décennies. Ainsi, les paroisses de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie comptent pour 68% des lieux de mariage des fondateurs saguenayens. A elle seule, La Malbaie a fourni plus de 40% de tous ces fondateurs (*R. Roy et al., 1988, p. 120*).

Pour être en mesure de vérifier s'il existe une opposition entre le comportement migratoire des anciennes paroisses de peuplement par rapport aux plus récentes, les deux paroisses issues de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie, Saint-Urbain et Sainte-Agnès, font aussi partie de cette étude. En ajoutant les couples de ces paroisses, ce sont 74,4% des fondateurs saguenayens qui se trouvent représentés (*R. Roy et al., 1988, p. 120*). La population de départ regroupe donc autant des résidants des paroisses du littoral que du plateau, et peut donc témoigner adéquatement pour l'ensemble.

Les couples sont à la base de cette étude, ils représentent la presque totalité des ménages car ceux qui ont à leur tête des veufs(ves) ou des célibataires ne constituent que 5% de l'ensemble. D'ailleurs, ce choix repose

sur les résultats des recherches réalisées jusqu'à présent sur la composition du mouvement migratoire au Saguenay, qui font ressortir le fait que ce sont surtout des familles qui ont été à la base du peuplement de cette région de colonisation. (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1988, p.13*).

Parmi les indicateurs qui permettent de faire ressortir le caractère familial de l'émigration, on peut mentionner en premier lieu la distribution par sexe des immigrants au Saguenay, qui montre un rapport assez équilibré existant entre hommes et femmes chez la population de 15 ans et plus (*R. Roy et al., 1988, p.118*). Un deuxième indicateur du caractère familial de l'émigration est le statut au moment de l'immigration: 62% de tous les immigrants au Saguenay sont des enfants, venus avec au moins un parent (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1988, p. 13*).

B - PRÉSENTATION DES SOURCES ET DES ÉTAPES DE JUMELAGE

La recherche se fait sur la base d'une fiche de dépouillement qui comprend six parties (Annexe A). C'est en jumelant les données des recensements nominatifs de 1852 et de 1861 à celles contenues dans la banque de familles reconstituées de SOREP, ainsi qu'aux sépultures de Charlevoix, qu'il sera possible de connaître la proportion de

couples qui vont émigrer au cours de la période intercensitaire. De plus, les données recueillies à partir de ces recensements permettront de connaître la situation socio-démographique et socio-économique de ceux qui ont choisi d'émigrer par rapport à celle des couples qui sont restés dans Charlevoix. Les parties suivantes vont donner un aperçu plus détaillé des étapes de jumelage, qui sont: 1) le dépouillement du recensement nominatif de 1852; 2) le jumelage du recensement agraire de 1852 au recensement nominatif; 3) la recherche de chacun des conjoints dans les registres paroissiaux (sépultures); 4) l'attestation de la présence au Saguenay à l'aide du fichier des familles reconstituées; 5 et 6) vérification de la présence des couples dans les recensements nominatifs de 1861 pour Charlevoix et pour le Saguenay.

1. Première étape: le recensement de la population de 1852

La première étape de ce travail a consisté à dépouiller le recensement nominatif de 1851, lequel a en fait eu lieu en 1852, premier de la série des recensements décennaux. Depuis cette date,

"...la population de droit (population résidante ou population de résidence habituelle), est constituée par l'ensemble des personnes présentes au lieu de leur résidence habituelle le jour du recensement, et des absents temporaires, c'est-à-dire des

personnes absentes de leur résidence habituelle lors du recensement (*C. Pouyez et al., 1983, p. 23.*)".²

Le recensement de 1852 est le seul qui n'est pas daté des mois d'avril ou de juin. Mais le fait qu'il ait été effectué en janvier n'entraîne pas de problèmes particuliers, cette étude n'ayant pas comme objectif de connaître l'état de la population à un moment précis. Aussi, comme c'est le cas pour tous les recensements, celui-ci doit présenter un problème de sous-dénombrement. Pour le genre de recherche que l'on veut effectuer, le fait qu'il puisse y avoir des personnes qui n'ont pas été recensées ne pose pas vraiment de problèmes. En fait, il s'agit d'évaluer la proportion d'émigrants qui sont venus au Saguenay et non d'en connaître le nombre exact. De la même façon, il se peut qu'il y ait eu une surestimation de la population. Mais étant donné que toutes les informations recueillies dans ce recensement sont par la suite informatisées, cela permet de détecter plus facilement les doubles comptes.

² Note du recenseur à La Malbaie et à Sainte-Agnès en 1852: "Toutes les personnes absentes sont presque tous des journaliers qui vont travailler quelque temps dans les chantiers du Saguenay".

Par ailleurs, certaines études, comme celles réalisées par Raymond Roy et al. (1980) sur le Saguenay et R. Parkerson (1982) sur New-York, font ressortir les principaux problèmes qui peuvent se poser lors du jumelage de recensements anciens. Par exemple, ces auteurs notent que le fait d'utiliser comme unité de base des couples à la place de personnes isolées, comme c'est le cas dans cette étude, élimine presque totalement les risques de confusion. Aussi, les renseignements disponibles pour chacun des enfants du couple, tels que le prénom et l'âge, sont des renseignements précieux qui tendent à minimiser les risques d'erreur lors de jumelage.

Finalement, le recensement de la population de 1852 comportait une question sur le lieu de naissance. En fait, celle-ci a été mal interprétée par certains recenseurs, dont ceux de la région de Charlevoix, ce qui constitue paradoxalement un avantage aujourd'hui pour la recherche. En effet, au lieu d'indiquer comme lieu d'origine le Haut ou le Bas-Canada, ils ont inscrit le nom exact de la ville ou du village d'origine des personnes recensées. Cette précision quant au lieu de naissance

permet de faire des analyses plus poussées de la mobilité géographique de cette population.

Parmi les données disponibles dans le recensement, on a finalement retenu le nom, le sexe, l'état matrimonial, l'âge, la province d'origine (village ou ville), ainsi que la profession. Le prénom et l'âge des enfants, ainsi que le total des autres personnes faisant partie du ménage, ont été aussi recueillis.

2. Deuxième étape: le recensement agraire de 1852

Cette seconde étape consiste à jumeler les couples de départ au recensement agraire de 1852. L'utilisation de ce recensement fournit de précieux renseignements sur la situation économique qui prévalait à Charlevoix en 1852, et sur l'impact qu'elle a pu avoir sur la prise de décision d'émigrer.

Une étude des recensements agraires anciens a été réalisée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise (*N. Fortier, 1984*). L'auteur souligne que la partie agraire du recensement aurait été faite avec moins de soin. Par exemple, dans le cas de Charlevoix en

1852, le recenseur ne donne que le nom et l'initiale du prénom des chefs d'exploitation. Cela aurait pu occasionner de sérieux problèmes de jumelage, mais lorsque l'ordre d'énumération est le même dans les deux recensements, le jumelage est facile à faire. En fait, seule la paroisse de Saint-Urbain, la moins peuplée des paroisses étudiées dans ce travail, a causé des problèmes parce que l'ordre d'énumération n'est pas le même dans les deux recensements. Malgré tout, peu de couples sont impliqués (105), et il a été possible de réaliser le jumelage en procédant par élimination.³ Il est à peu près certain que le jumelage effectué est aussi fiable que celui réalisé pour les autres paroisses.

Les variables disponibles dans le recensement agraire concernent la répartition de l'espace agraire (nombre d'arpents de terre occupée, en culture, en pâturage, etc.), les productions animales (lait, beurre, fromage, etc.) et les productions végétales (orge, blé, avoine, etc.). Ici sont retenues les données agraires concernant le nombre d'arpents de terre occupée, en culture et en pâturage, ainsi que

³ Seulement six chefs de ménage du recensement agraire de 1852 n'ont pu être jumelés au recensement nominatif de la population.

le nombre de têtes de bétail (taureaux, vaches laitières, veaux, génisses, chevaux, moutons et cochons).

3. Troisième étape: les registres paroissiaux
(Les sépultures)

Les prochaines étapes vont permettre de déterminer le destin des couples au cours de la période 1852-61. La troisième consiste à repérer, dans les registres paroissiaux de chaque paroisse pour la période 1852-1861, les sépultures des personnes qui y sont recensées en 1852. Cette recherche a pour but d'identifier et d'exclure de la recherche les couples rompus par le décès d'au moins un des conjoints.

Les actes de sépulture ne font l'objet d'une vérification que pour la paroisse concernée, c'est-à-dire pour la paroisse dans laquelle le couple a été recensé en 1852. Une vérification a été effectuée pour la paroisse de Baie-Saint-Paul, pour s'assurer que cette restriction ne posait pas de problème important. Le test consistait à vérifier tous les actes de sépulture de la région de

Charlevoix, pour la période 1852-61 dans le but de retracer les conjoints qui seraient décédés dans une autre paroisse. Finalement, seulement deux sépultures, par rapport à un total de 86 déjà identifiées, ont été retrouvées à l'extérieur de Baie-Saint-Paul: une à Saint-Urbain et l'autre aux Eboulements.

Cette vérification s'avère fort longue car les actes de sépulture ne sont pas informatisés. Etant donné que l'essai avec la paroisse de Baie Saint-Paul a démontré que probablement peu de conjoints avaient un acte de sépulture enregistré dans une autre paroisse que celle de recensement en 1852, la vérification n'a pas été effectuée pour les trois autres paroisses.

4. Quatrième étape: attestation d'émigration au Saguenay

Chacun des couples recensés en 1852 a fait l'objet d'une recherche qui consistait à vérifier s'il avait émigré au Saguenay pendant la période étudiée. Cela a été rendu possible par le jumelage des données du recensement nominatif de 1852 au fichier de population de SOREP. Ce fichier, créé à l'aide des baptêmes, mariages et sépultures,

contient toutes les familles qui ont résidé au Saguenay entre 1838 et 1971 (*G. Bouchard, 1985*).

Pour les couples qui ont été retrouvés, les renseignements suivants ont été retenus: numéro de la fiche de couple, lieu de la première et de la dernière résidence, date de la première et de la dernière mention de résidence au Saguenay, ainsi que la ou les professions exercées par le conjoint dans la région.

Un autre fichier de SOREP, le fichier Statmigr, a été utilisé dans le but d'attribuer à chacun des conjoints, un statut migratoire au Saguenay (sortant et non-sortant) (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1987*). Il est possible, à l'aide des renseignements contenus dans ce fichier, de connaître le destin ultérieur des couples d'émigrants et certains de leurs attributs.

Par ailleurs, on a pu, à l'aide du fichier de population de SOREP, identifier les couples qui ont émigré vers le Saguenay avant 1852 et après 1861. Ces deux autres catégories d'émigrants feront aussi l'objet d'examen, plus particulièrement les

émigrants avant 1852, car il est possible de connaître leur situation économique après leur retour dans Charlevoix.

5. Cinquième et sixième étapes: les recensements nominatifs de 1861 pour Charlevoix et pour le Saguenay

Un des objectifs de ce travail étant de retracer la population initiale, celle de 1852, après une période de dix ans, les cinquième et sixième étapes consistent à jumeler les couples au recensement de 1861, soit dans Charlevoix, ou au Saguenay.

Dans le cas de Charlevoix, la recherche dans le recensement a été effectuée dans le but de retracer les couples qui résident encore en 1861 dans leur paroisse de résidence en 1852. Le recensement nominatif de 1861 n'étant pas dépouillé, il se serait avéré fort long d'essayer de rechercher les couples à la grandeur de la région.

En ce qui concerne le Saguenay, le recensement de 1861 est informatisé, ce qui signifie que la recherche a pu être effectuée pour l'ensemble de la région. Il faut souligner que ce recensement nous a

permis de retracer des émigrants au Saguenay de la période de 1852-61 qui avaient échappé à nos recherches parce qu'ils n'avaient pas enregistré d'actes dans les registres paroissiaux durant cette période⁴.

6. Typologie des couples recensés dans Charlevoix en 1852

A la suite de ces différents jumelages, les couples de départ pouvaient être regroupés selon leur statut migratoire en 1861, ces couples étant soit 1) rompus (par le décès d'un ou des deux conjoints au cours de la période intercensitaire); 2) sédentaires (déclarent le même lieu de résidence aux deux recensements); 3) émigrants au Saguenay entre 1852 et 1861 (inscrits dans les registres paroissiaux saguenayens ou recensés au Saguenay en 1861); 4) ou autres émigrants (ne se retrouvent en 1861 ni dans leur paroisse de résidence en 1852, ni au Saguenay. Dans ce dernier cas, l'émigration a pu s'effectuer soit à l'intérieur de Charlevoix, soit

⁴ Vingt-deux couples qui ont émigré au Saguenay au cours de la période 1852-61 ont pu être retracés grâce au recensement. Etant présents au recensement de 1861, ils sont considérés émigrants au Saguenay au cours de la période 1852-61.

vers l'extérieur de la région. Les sources disponibles ne permettent pas de faire des distinctions entre ces deux types d'émigration.

CHAPITRE III

**PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE ET
SOCIO-ÉCONOMIQUE DES
QUATRE PAROISSES ÉTUDIÉES**

CHAPITRE III

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE ET
SOCIO-ÉCONOMIQUE DES
QUATRE PAROISSES ÉTUDIÉES

Dans cette première partie, nous voulons dresser un portrait général de la situation socio-démographique et socio-économique de Charlevoix en 1852.

A - CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES1. Répartition selon l'âge

Pour l'ensemble des couples recensés à Charlevoix en 1852, la moyenne d'âge est de 40,2 ans pour les hommes et de 36,2 ans pour les femmes (tableau 3.1). L'écart d'âge que l'on observe entre les hommes et les femmes est comparable à celui observé au moment du mariage, et qui est de près de quatre ans pour la période 1847-1851 (*L. Boilard, à paraître*). Ce sont les couples résidant à Saint-Urbain, qui sont les plus âgés, avec une proportion plus importante de conjoints et de conjointes qui sont âgés de 40 ans et plus (tableau 3.2). L'âge moyen le plus faible se retrouve à Sainte-Agnès, ce qui est normal étant donné que cette paroisse n'est

Tableau 3.1

Age moyen des conjoints suivant
le sexe et la paroisse de résidence

Paroisse de résidence \ Sexe	Hommes	Femmes
Baie Saint-Paul (411)	40,3	36,6
Malbaie (326)	40,1	35,8
Sainte-Agnès (176)	39,4	35,5
Saint-Urbain (85)	41,0	37,0
Ensemble (998)	40,2	36,2

Source: Recensement nominatif de 1852

Tableau 3.2

Proportion des conjoints âgés de 40 ans et plus
selon le sexe et la paroisse de résidence,
Charlevoix 1852

Sexe Paroisse de résidence	Homme	Femme
Baie-Saint-Paul (411)	48,2%	35,0%
Malbaie (326)	50,0%	35,9%
Sainte-Agnès (176)	47,7%	35,8%
Saint-Urbain (85)	52,9%	41,2%
Ensemble (998)	49,1%	36,0%

Source: Recensement nominatif de 1852

ouverte à la colonisation que depuis quelques décénies. (*M. Guérin, 1988*).

2. Répartition selon le lieu de naissance

La majorité des conjoints, soit 71,7%, sont natifs de la paroisse où ils sont recensés en 1852, ce qui témoigne d'une endogamie assez élevée. Dans 21,9% des cas, les conjoints sont nés dans une autre paroisse de Charlevoix, tandis que 6,4% proviennent de l'extérieur de la région (tableau 3.3), surtout du Québec. Les proportions sont semblables du côté des femmes (tableau 3.4).

Comme on pouvait s'y attendre, les paroisses dont l'ouverture des registres paroissiaux est plus récente, Sainte-Agnès et Saint-Urbain par exemple, se distinguent des paroisses plus anciennes où le pourcentage de personnes nées dans la paroisse où elles sont recensées est très élevé. A Sainte-Agnès, plus de 65% des personnes sont nées ailleurs dans Charlevoix, ce qui est caractéristique d'une paroisse de colonisation récente. Etant donné le

Tableau 3.3

**Lieu de naissance des conjoints masculins
selon la paroisse de résidence,
Charlevoix 1852**

Lieu de naissance \ Paroisse de résidence	Baie-Saint-Paul	Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
Même que la paroisse de résidence en 1852	84,2 (346)	80,9 (263)	32,4 (57)	57,6 (49)	71,7 (715)
Ailleurs dans Charlevoix	9,2 (38)	10,5 (34)	65,9 (116)	35,3 (30)	21,9 (218)
Extérieur de Charlevoix	6,6 (27)	8,6 (28)	1,7 (3)	7,1 (6)	6,4 (64)
Ensemble	100% (411)	100% (325)*	100% (176)	100% (85)	100% (997)

(*) Un indéterminé

Source: Recensement nominatif de 1852

Tableau 3.4

Lieu de naissance des conjoints féminins
selon la paroisse de résidence,
Charlevoix 1852

Lieu de naissance \ Paroisse de résidence	Baie-Saint-Paul	Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
Même que la paroisse de résidence en 1852	77,4 (318)	84,6 (275)	33,1 (58)	60,7 (51)	70,6 (702)
Ailleurs dans Charlevoix	15,3 (63)	10,2 (33)	64,6 (113)	36,9 (31)	24,1 (240)
Extérieur de Charlevoix	7,3 (30)	5,2 (17)	2,3 (4)	2,4 (2)	5,3 (53)
Ensemble	100% (411)	100% (325)	100% (175)	100% (84)	100% (995)

(*) Un indéterminé

Source: Recensement nominatif de 1852

lien privilégié avec La Malbaie, on constate sans surprise que 75,8% des hommes et 79,7% des femmes qui sont nés ailleurs dans Charlevoix sont natifs de cette paroisse. Le phénomène est un peu moins important à Saint-Urbain, mais quand même plus de 35% des personnes sont nées ailleurs dans Charlevoix. De ce nombre, 50,0% des conjoints et 71,4% des conjointes sont natifs de la paroisse mère, Baie-Saint-Paul.

3. Les ménages¹

a) Structure des ménages

Face au problème de saturation des terres, trois solutions s'offraient aux enfants, soit le célibat, la migration ou la cohabitation. Dans Charlevoix, même si la majorité des ménages ne sont composés que d'un seul couple, 23,6% d'entre eux forment des ménages complexes. Les proportions de ménages complexes

¹ Le ménage comprend, en plus du couple, leurs enfants ainsi que le total des autres adultes ayant été recensés avec eux, qu'ils leur soient apparentés ou non. Ces derniers font partie de la catégorie autres personnes. Il est certain que le nombre d'enfants recensés ne représente pas la dimension de la famille. De plus, quelques-uns d'entre eux pourraient ne pas résider avec leurs parents lors du recensement. Malgré tout, le nombre d'enfants présents est un bon indicateur de la charge familiale, ainsi que de la majorité des enfants à établir.

sont semblables partout: 19,5% pour La Malbaie, 20,8% pour Sainte-Agnès et 23% pour Saint-Urbain, tandis qu'elle est un peu plus élevée pour la paroisse de Baie-Saint-Paul, soit 28%. Les résultats obtenus pour La Malbaie sont comparables à ce qu'a trouvé Mario Lalancette en 1824, soit 17% (1985, p. 67). Il est possible que les fortes proportions que l'on observe, surtout pour la paroisse de Baie-Saint-Paul, soient attribuables à une mauvaise délimitation des ménages lors du recensement.

Une étude plus détaillée des ménages complexes de la paroisse de Baie-Saint-Paul montre que la majorité de ceux-ci sont composés de fils ou de filles mariés cohabitant avec leurs parents (52 ménages sur 66), et de frères mariés habitant la même résidence (6 sur 66), ce qui dénote des difficultés d'établissement².

Pour la paroisse de Baie-Saint-Paul, une analyse plus approfondie des ménages complexes composés de fils mariés cohabitant avec des

² Les autres cas: le fils marié vivant avec sa mère qui est remariée (1), l'oncle et le neveu (1), et six ménages dont les couples ne semblent pas apparentés.

parents (42 ménages) montre que la moyenne d'âge des pères est de 61,6 ans et qu'elle est de 30 ans pour les fils. Dans la majorité des cas, d'autres enfants célibataires sont recensés avec les parents, autant des garçons que des filles. Par ailleurs, dans la presque totalité des ménages, soit 30 sur 42, le père exerce la profession de cultivateur, et la terre est recensée à son nom³.

Il n'est pas possible de voir si le fils marié qui cohabitait avec ses parents était destiné à hériter de la terre familiale, ou s'il le faisait pendant une certaine période au début de son mariage en attendant d'être en mesure de s'établir sur une terre. Dans les cas où la fille mariée réside avec ses parents (10), le profil est comparable à celui des fils. Finalement, une vérification semblable a été effectuée pour une paroisse à caractère plus rural, Saint-Urbain, et les résultats sont

³ Pour les autres ménages, la terre appartient soit au fils (2), ou le père et le fils possèdent chacun une terre (2). Il y a six ménages où le père et le fils n'exercent pas le métier de cultivateur, un autre où ils déclarent être cultivateurs mais ne possèdent pas de terre, et pour un ménage la profession est indéterminée.

en tout point semblables, à la fois parce que la répartition des ménages complexes et le profil sont semblables.

b) La taille des ménages

La taille moyenne des ménages de Charlevoix en 1852 est de 7,4 personnes et elle est sensiblement la même dans chacune des paroisses (tableau 3.5).⁴ Ce nombre moyen de personnes par ménage est supérieur à ce qui a été trouvé dans d'autres régions du Québec, mais il se compare à la moyenne pour la région du Saguenay (7,3 personnes par ménage; C. Pouyez, 1983, p. 313). Chaque famille compte en moyenne 3,7 enfants avec un nombre de garçons plus élevé que de filles. Pour les jeunes paroisses, le nombre moyen d'enfants est supérieur à celui des paroisses du littoral. Aussi, chaque ménage comprend en moyenne 1,63 autres personnes, soit 0,86 femme et 0,77 homme. Parmi les autres, le nombre de femmes est toujours supérieur au nombre d'autres hommes.

⁴ Les différences observées pour les paroisses de Sainte-Agnès et de Saint-Urbain sont probablement attribuables à la faible moyenne d'âge des couples pour la première, et au faible nombre de cas pour la seconde.

Tableau 3.5

Taille moyenne et composition des ménages ayant à leur tête
un couple, selon la paroisse de résidence, Charlevoix 1852

Composition des ménages	Paroisse de résidence	Baie- Saint-Paul	Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble des quatre paroisses
Nombre moyen d'enfants						
- filles	1,67	1,74	2,06	2,22	1,81	
- garçons	1,89	1,98	1,86	1,99	1,92	
TOTAL	3,56	3,72	3,92	4,21	3,73	
- Nombre moyen d'autres personnes	0,98	0,84	0,60	0,91	0,86	
- Nombre d'autres femmes						
- Nombre moyen d'autres hommes	0,92	0,70	0,51	0,82	0,77	
TOTAL	1,90	1,57	1,11	1,73	1,63	
Couple	2	2	2	2	2	
Nombre moyen de personnes	7,46 (411)	7,29 (326)	7,03 (176)	7,94 (85)	7,36 (998)	

Source: Recensement nominatif de 1852

Par ailleurs, fait intéressant, il existe une taille des ménages semblable pour chacune des paroisses, ce qui suggère un équilibre au niveau de la composition des ménages. Par exemple, les ménages qui sont composés de moins de filles que de garçons vont avoir un nombre plus élevé d'autres femmes. Ce même équilibre se retrouve dans la répartition selon l'âge. Si un ménage a un nombre inférieur à la moyenne de filles de moins de 15 ans, il va être composé d'un nombre plus élevé d'autres femmes âgées de moins de 15 ans. Cela permet de suggérer qu'il existait un nombre moyen de personnes nécessaires pour assurer la subsistance économique du ménage.

B - CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Répartition des chefs de ménage selon la profession

Dans Charlevoix, au milieu du 19e siècle, comme dans la plupart des autres régions rurales du Québec

⁵ Les conjoints sont répartis selon trois catégories socio-professionnelles: les cultivateurs, les journaliers et ceux qui déclarent une autre profession. Etant donné que les deux premières professions regroupent la grande majorité des chefs de ménage, nous n'avons pas cru nécessaire de créer plusieurs catégories socio-professionnelles à partir de l'ensemble des autres professions.

à l'époque, les chefs de ménage exercent en majorité des professions reliées à l'agriculture. En fait, la catégorie cultivateur dans la région charlevoisienne représente 71,2% de l'ensemble des professions (tableau 3.6). C'est à Sainte-Agnès que la proportion de cultivateurs est la plus importante, avec 88,5% de l'ensemble des professions, ce à quoi on pouvait s'attendre étant donné que cette paroisse n'est ouverte à la colonisation que depuis quelques décennies, et que les couples y émigraient dans le but de s'y établir sur une terre. Dans l'ensemble, le nombre de cultivateurs est plus élevé dans les jeunes paroisses, ce qui est normal car Baie-Saint-Paul et La Malbaie sont des paroisses plus urbanisées, ce qui entraîne une plus grande diversité (*S. Courville, 1988, p. 227-229*).

La deuxième catégorie professionnelle en importance est celle constituée des journaliers, qui représentent 16,1% de l'ensemble. Généralement, ces chefs de ménage ne sont pas propriétaires d'une terre, ou n'en possèdent que très peu, ce qui fait d'eux des salariés. C'est à Baie-Saint-Paul que la proportion de journaliers est la plus élevée avec

Tableau 3.6

Profession des conjoints masculins recensés
dans quatre paroisses de Charlevoix en 1852

Paroisse de catégorie résidence profes- sionnelle	Baie- Saint-Paul	Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
Cultivateurs	65,1 (265)	68,3 (220)	88,5 (154)	75,9 (63)	71,2 (702)
Journaliers	21,1 (86)	13,4 (43)	10,4 (18)	14,5 (12)	16,1 (159)
Autres	13,8 (56)	18,3 (59)	1,1 (2)	9,6 (8)	12,7 (125)
Indéterminé [*]	(1,0) (4)	(1,2) (4)	(1,1) (2)	(2,3) (2)	(1,2) (12)
Ensemble	100% (411)	100% (326)	100% (176)	100% (85)	100% (998)

$$\chi^2 = 48,9: \text{ significatif à } 0,001$$

(*) Les pourcentages ont été calculés sans les indéterminés (12)

Source: Recensement nominatif de 1852

21,1%, et à Sainte-Agnès où elle est la plus faible avec 10,4%. Ceci est compréhensible étant donné la forte proportion de cultivateurs recensés dans cette paroisse.

Outre celles déjà mentionnées, une trentaine de professions ont été recensées dans Charlevoix en 1852, dont les plus fréquentes sont forgeron (25), marchand (18), menuisier (18), cordonnier (18) et navigateur (16). Elles représentent 12,7% de l'ensemble des professions, et c'est à La Malbaie qu'on les retrouve en plus grand nombre, soit 18,3%. Les plus jeunes paroisses, à caractère rural, ont une plus faible proportion d'autres professions, seulement deux (1,1%) ayant été déclarées à Sainte-Agnès et 9 (9,6%) à Saint-Urbain.

a) Catégorie professionnelle selon l'âge

Les chefs de ménage qui déclarent exercer la profession de cultivateur sont les plus âgés de l'ensemble des professions, avec en moyenne 41,3 ans (tableau 3.7). Ils sont suivis de ceux qui exercent une autre profession, et qui ont un âge moyen se situant aux alentours de 38 ans. De plus, il ne

Tableau 3.7

Age moyen des conjoints masculins selon la catégorie professionnelle
et le lieu de résidence, Charlevoix 1852

Catégorie profes-sionnelle \ Paroisse de résidence	Baie-Saint-Paul	La Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
Cultivateurs	42,2 (265)	41,2 (220)	39,7 (154)	41,5 (63)	41,3 (702)
Journaliers	35,4 (86)	37,7 (43)	35,6 (18)	37,2 (12)	36,5 (159)
Autres	38,5 (60)	38,1 (63)	46,0 (4)	42,4 (8)	38,8 (137)
Ensemble	40,4 (411)	40,1 (326)	39,4 (176)	41,0 (85)	40,2 (998)

Source: Recensement nominatif de 1852

semble pas y avoir une différence d'âge significative selon la paroisse de résidence. Ce sont donc les chefs de ménage journaliers qui ont la moyenne d'âge la plus faible, 36,4 ans. Cette situation s'explique peut-être par le fait que ceux qui se déclarent journaliers sont des hommes relativement jeunes qui pratiquent ce métier en attendant d'être en mesure de s'établir sur une terre, ce que le phénomène de saturation qui a cours depuis le début du siècle rend de plus en plus difficile.

2. Analyse du recensement agraire de 1852 pour chacune des catégories professionnelles

Les résultats de l'analyse du recensement agraire seront présentés pour les cultivateurs seulement, après une brève présentation des données du recensement pour tous ceux qui ont déclaré posséder une terre.

Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, étant donné le mode d'occupation de la région de Charlevoix, ce ne sont pas tous les cultivateurs qui possèdent une terre. En fait, 8,3% d'entre eux ne se déclarent pas propriétaires lors du recensement

qu'entre 1 à 10 arpents (tableau 3.8). Selon Normand Fortier, cette situation est attribuable en partie au fait que lors du recensement agraire, "les fils de cultivateurs avaient l'habitude de se déclarer eux aussi cultivateurs, même si la terre ne leur appartient pas" (1984, p. 277). C'est pourquoi le total de cultivateurs dénombrés lors du recensement nominatif diffère de celui du recensement agraire, parce que celui-ci ne tient compte que de ceux qui possèdent une terre. Par exemple, à Baie-Saint-Paul, près de la moitié des garçons mariés qui cohabitent avec leurs parents se déclarent cultivateurs, même si dans la presque totalité des cas la terre appartient au père.

En contrepartie, certains chefs de ménage non-cultivateurs déclarent posséder une terre, mais évidemment dans des proportions beaucoup plus faibles et avec des superficies moins étendues. Au total, 23,3% des journaliers ne possèdent aucun arpent, tandis que 34,7% n'en déclarent qu'un. C'est donc près de 60% des journaliers qui ne sont pas propriétaires à proprement parler.

Tableau 3.8

Distribution du nombre d'arpents de terre occupée (possédée)
 pour les conjoints masculins suivant la catégorie professionnelle,
 quatre paroisses de Charlevoix, 1852

Profession Superficie en arpents	Cultivateurs	Journaliers	Autres	Ensemble
0	8,3 (58)	23,3 (37)	12,4 (17)	11,2 (112)
1-10	2,6 (18)	35,2 (56)	54,7 (75)	14,9 (149)
11-50	5,3 (37)	2,5 (4)	9,5 (13)	5,4 (54)
51-100	27,9 (196)	17,0 (27)	9,5 (13)	23,6 (236)
101-150	24,5 (172)	9,4 (15)	5,1 (7)	19,5 (194)
151-200	16,8 (118)	6,9 (11)	4,4 (6)	13,6 (135)
Plus de 200	14,6 (103)	5,7 (9)	4,4 (6)	11,8 (118)
Ensemble	100% (702)	100% (159)	100% (137)	100% (998)

Dans le cas de ceux qui ont en leur possession quelques arpents, il est probable que leur culture ne constituait pas l'occupation principale du chef de ménage. Elle devait plutôt permettre de faire un potager et de posséder quelques têtes de bétail, et être considérée comme une activité de subsistance. En ce qui concerne les journaliers qui ont en leur possession une superficie plus importante, il est probable, selon Mario Lalancette, que ceux-ci étaient soit "appelés à devenir ou à redevenir des cultivateurs, soit des hommes qui ont tout récemment troqué les cordeaux de la charrue pour un rabot ou un comptoir. Certains cultivaient sans doute eux-mêmes la terre" (1985, p. 74).

Pour les autres professions, la proportion de ceux qui ne possèdent pas de terre est plus faible que chez les journaliers, soit 12,4%, tandis que 54,7% d'entre eux occupent entre 1 à 10 arpents.

Finalement, les superficies moyennes occupées par les trois groupes professionnels varient beaucoup selon la paroisse de résidence, mais c'est la paroisse de Saint-Urbain qui a les moyennes les plus

faibles, sauf en ce qui concerne les cultivateurs (tableau 3.9).

3. Analyse du recensement agraire de 1852 pour les cultivateurs

a) Nombre moyen d'arpents de terre occupée (possédée)

Comme il a été dit précédemment, ce ne sont pas tous les cultivateurs qui sont propriétaires terriens, et certains ne possèdent que de très petits lots, soit 10,8% d'entre eux, (tableau 3.10). Si l'on ajoute à ce nombre les 5,3% qui déclarent posséder moins de 50 arpents de terre, on peut considérer qu'environ 16% des cultivateurs recensés sont des petits propriétaires terriens.

Plus de la moitié des cultivateurs possèdent entre 51 et 150 arpents, soit 52,8%, 50 arpents constituant probablement la superficie minimale requise pour qu'un ménage puisse vivre du produit de sa terre. Près de 17% d'entre eux occupent entre 151 et 200 arpents, tandis qu'avec plus de 200 arpents, 15% des

Tableau 3.9

Nombre moyen d'arpents de terre occupée (possédée)
par catégorie professionnelle et selon la paroisse,
Charlevoix 1852

Paroisse Profession	Baie- Saint-Paul	La Malbaie	Ste-Agnès	St-Urbain	Ensemble
Cultivateurs	139,8 (265)	113,3 (220)	119,5 (154)	143,3 (63)	127,4 (702)
Journaliers	63,7 (86)	58,8 (43)	66,5 (18)	16,0 (12)	59,1 (159)
Autres	55,2 (60)	34,3 (63)	60,5 (4)	34,4 (10)	44,2 (137)
Ensemble	111,5 (411)	90,8 (326)	112,8 (176)	112,5 (85)	105,1 (998)

Source: Recensement agraire de 1852

Tableau 3.10

Nombre d'arpents de terre occupée (possédée) selon
la paroisse, cultivateurs de Charlevoix en 1852

Paroisse Superficie en arpents	Baie- Saint-Paul	La Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
0-10	4,9 (13)	19,1 (42)	9,7 (15)	9,6 (6)	10,8 (76)
11-50	9,8 (26)	1,9 (4)	1,3 (2)	7,9 (5)	5,3 (37)
51-100	30,6 (81)	22,7 (50)	33,8 (52)	20,7 (13)	27,9 (196)
101-150	20,4 (54)	29,1 (64)	27,3 (42)	19,0 (12)	24,5 (172)
151-200	15,5 (41)	17,7 (39)	16,9 (26)	19,0 (12)	16,9 (118)
+200	18,8 (50)	9,5 (21)	11,0 (17)	23,8 (15)	14,6 (103)
Ensemble	100% (265)	100% (220)	100% (154)	100% (63)	100% (702)
Moyenne	139,8 (265)	113,3 (220)	119,5 (154)	143,3 (63)	127,4 (702)

cultivateurs peuvent être considérés comme des grands propriétaires terriens.

La superficie moyenne de terre occupée par les cultivateurs Charlevoisiens est donc 127,4 arpents, ce qui est comparable aux 130 arpents qu'a trouvés Mario Lalancette pour la paroisse de La Malbaie en 1824 (1985, p. 68). La moyenne est plus élevée que ce que l'on attribue ordinairement aux autres régions du Québec dont la colonisation est au moins aussi ancienne que celle de Charlevoix, soit environ 90 arpents de terre par exploitation (S. Courville, 1980, p. 196). Il se peut que cette situation soit le résultat d'un partage des terres différent dans Charlevoix.

Comme le montre le tableau 3.10, la superficie de terre occupée varie beaucoup selon la paroisse de résidence. C'est à Baie Saint-Paul (139,8) et à Saint-Urbain (143,3) que l'on retrouve le nombre le plus élevé d'arpents de terre occupée, avec plus du tiers de cultivateurs de ces paroisses occupant plus de 150 arpents. De leur côté, les paroisses de

La Malbaie (113,3) et de Sainte-Agnès (119,5) possèdent des superficies en moyenne plus faibles.

C'est la paroisse de La Malbaie qui a le plus grand nombre de cultivateurs qui ne possèdent pas de terre, ou qui en possèdent moins de 11 arpents, soit 19%, ce qui est deux fois supérieur à la moyenne. Il est probable que ces cultivateurs pouvaient bénéficier d'une activité complémentaire, comme par exemple celle du commerce du bois (*M. Lalancette, 1985, p. 77*). Par exemple, c'est le cas de Pascal Perron, qui se déclare cultivateur en 1852 mais qui ne possède pas de terre, seulement quelques têtes de bétail. Par contre, il est propriétaire d'un moulin à battre le grain qui procure de l'emploi à trois personnes.

b) Nombre moyen d'arpents de terre améliorée (défrichée)

La superficie moyenne de terre améliorée est de 57,7 arpents, ce qui est comparable à la moyenne pour l'ensemble du Québec à l'époque, qui est de 53,2 arpents (*S. Courville, 1989,*

p. 18). Dans l'ensemble, les cultivateurs de la Malbaie sont ceux qui ont le plus de terre améliorée, avec par contre une des plus faibles moyennes de terre occupée pour l'ensemble des paroisses (tableau 3.11). Les nombres d'arpents de terre défrichée sont généralement plus faibles dans les jeunes paroisses, plus particulièrement à Saint-Urbain, ce qui est surprenant étant donné que cette paroisse possède une superficie moyenne de terre occupée élevée. Ceci constitue probablement un indicateur de la faible qualité du sol agraire de cette paroisse.

c) Nombre moyen d'arpents de terre cultivée

Au recensement agraire de 1852, la proportion de terre qui est cultivée par l'habitant est évaluée à environ 45% de l'exploitation (S. Courville, 1980, p. 196). Cette proportion est plus faible dans Charlevoix, puisque la moyenne de terre cultivée par rapport à la terre occupée est d'environ 20% (tableau 3.12).

Tableau 3.11

Nombre d'arpents de terre améliorée (défrichée)
selon la paroisse de résidence, cultivateurs
de Charlevoix en 1852

Paroisse de résidence	Superficie moyenne en arpents
Baie-St-Paul	58,50 (265)
La Malbaie	69,30 (220)
Sainte-Agnès	52,71 (154)
Saint-Urbain	33,16 (63)
Ensemble	57,71 (702)

Source: Recensement agraire de 1852

Tableau 3.12

Distribution du nombre d'arpents de terre cultivée et en pâturage selon la paroisse, cultivateurs de Charlevoix en 1852

Paroisse de résidence	Arpents cultivés	Arpents en pâturage
Baie-Saint-Paul	16,9% (265)	24,9% (265)
Malbaie	30,2% (220)	31,0% (220)
Sainte-Agnès	20,9% (154)	23,2% (154)
Saint-Urbain	12,0% (63)	11,1% (63)
Ensemble	20,5% (702)	24,8% (702)

Ce sont donc environ 26 arpents de terre qui sont cultivés et les proportions varient beaucoup selon la paroisse de résidence. Les cultivateurs de La Malbaie, qui occupent en général de moins grandes superficies, semblent cultiver la terre d'une façon plus intensive que ceux des autres paroisses, avec 30% de la terre cultivée contre 20,9% et moins pour les autres. Baie Saint-Paul et Sainte-Agnès ont des moyennes de terre cultivée semblables, la différence observée n'étant pas significative, ce qui est surprenant étant donné que le cultivateur résidant à Sainte-Agnès a en sa possession environ 20 arpents de moins que celui de Baie-Saint-Paul. Finalement, la paroisse de Saint-Urbain, qui avait une forte proportion de terre occupée, a encore une fois une moyenne de terre cultivée nettement sous la moyenne, soit 12,0%.

d) Nombre moyen d'arpents de terre en pâturage

La superficie de terre destinée au pâturage représente environ 25% de la terre occupée, moyenne qui est supérieure aux 19% de la

superficie des fermes avancés par Normand Séguin (1980, p. 40). Une fois de plus, les moyennes sont plus faibles dans les paroisses du plateau, et la paroisse de Saint-Urbain ferme la marche avec 11,1% seulement de la terre en pâturage (tableau 3.12).

e) Taille du cheptel

Le nombre moyen de têtes de bétail, qui est aux alentours de 20 bêtes par ménage, varie beaucoup selon la résidence (tableau 3.13). Les paroisses du littoral, Baie Saint-Paul (23,0) et La Malbaie (22,2) ont un nombre moyen de têtes de bétail de beaucoup supérieur à celui des paroisses du plateau. C'est à Sainte-Agnès que l'on retrouve le plus petit cheptel, soit environ 13 têtes de bétail, suivie de près par la paroisse de Saint-Urbain avec 15.

Il est d'ailleurs surprenant de voir que les couples résidant à Sainte-Agnès aient un nombre de têtes de bétail comparable à ceux de la paroisse de Saint-Urbain, étant donné que cette dernière à un nombre moyen d'arpents de

Tableau 3.12

Distribution du nombre d'arpents de terre cultivée et en pâturage
selon la paroisse, cultivateurs de Charlevoix en 1852

Paroisse de résidence	Arpents cultivés	Arpents en pâturage
Baie-Saint-Paul	16,9% (265)	24,9% (265)
Malbaie	30,2% (220)	31,0% (220)
Sainte-Agnès	20,9% (154)	23,2% (154)
Saint-Urbain	12,0% (63)	11,1% (63)
Ensemble	20,5% (702)	24,8% (702)

Tableau 3.13

Nombre moyen de têtes de bétail selon la paroisse de résidence,
cultivateurs de Charlevoix en 1852

Paroisse de résidence \ Têtes de bétail	Bovins (vache-taureau-veau-génisse)	Ovins (mouton)	Cheptel
Baie-St-Paul (265)	11,35	11,67	23,02
La Malbaie (220)	7,55	14,66	22,21
Sainte-Agnès (154)	4,96	8,88	13,84
Saint-Urbain (63)	7,87	7,87	15,74
Ensemble (702)	8,45	11,75	20,2

Source: Recensement agraire de 1852

terre en pâture de plus de 10 arpents inférieur à celui de Sainte-Agnès.

C - CONCLUSION

En plus de dresser un portrait général du contexte socio-démographique et socio-économique charlevoisien au milieu du 19e siècle, cette étude aura permis de vérifier s'il existait des divergences dans la situation des couples selon leur paroisse de résidence. L'analyse des variables du recensement agraire semble suggérer qu'il y avait des différences assez importantes selon que les couples aient été recensés dans une paroisse de peuplement ancien ou récent. La seconde partie de l'analyse va permettre, entre autres choses, d'attribuer un statut migratoire à chacun des couples de départ. A partir de cela, il sera possible de voir si les couples qui résidaient dans les paroisses du plateau, et qui semblaient désavantagés au plan socio-économique, ont eu plus tendance à émigrer que ceux recensés dans les paroisses du littoral.

CHAPITRE IV

**MIGRATION ET CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES
ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FAMILLES**

CHAPITRE IV

**MIGRATION ET CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES
ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FAMILLES**

La première partie d'analyse consistait à présenter une vue d'ensemble de la situation socio-démographique et socio-économique des couples, selon leur paroisse de résidence en 1852. Dans cette seconde étape il s'agit, dans un premier temps, de montrer le pourcentage de couples faisant partie de chacune des quatre catégories migratoires. Puis, après une brève présentation de quelques caractéristiques des couples qui ont émigré au Saguenay avant ou après la période 1852-1861, suivra une analyse des mêmes variables que lors de l'étude par paroisse, mais cette fois-ci par rapport à la catégorie migratoire à laquelle le couple appartient.

A - Catégorie migratoire des couples recensés dans quatre paroisses de Charlevoix en 1852, pour la période de 1852-1861

1. Une catégorie particulière: les couples rompus

Comme il a été mentionné précédemment, une recherche a été effectuée parmi les sépultures de chacune des paroisses concernées, dans le but d'identifier les couples dont au moins un des conjoints est décédé au cours de la période intercensitaire.

Il y a 16,3% des 1193 couples de départ qui se retrouvent dans cette catégorie, et ils sont exclus de la recherche puisqu'ils n'ont pas été soumis au même risque d'émigrer durant toute la période. (Tableau 4.1). L'étude des variables ne sera donc présentée que pour les couples sédentaires et pour ceux qui ont émigré soit vers le Saguenay, soit à l'extérieur de leur paroisse de résidence en 1852, après un portrait sommaire des couples faisant partie de cette catégorie.

Le pourcentage des couples rompus dans Charlevoix est beaucoup plus élevé que ce qui a été trouvé dans une étude sur l'émigration au Saguenay pour la même période, soit seulement 5,7%. Cette différence est attribuable au fait que le Saguenay,

Tableau 4.1

Nombre de couples faisant partie
de la catégorie migratoire "couples
brisés", recensés dans quatre paroisses
de Charlevoix en 1852, pour la période
1852-1861

PAROISSE	COUPLES BRISÉS
Baie-St-Paul	17,3% (86)
La Malbaie	16,2% (63)
Sainte-Agnès	12,9% (26)
Saint-Urbain	19,0% (20)
Ensemble	16,3% (195)

ouvert à la colonisation depuis seulement une vingtaine d'années, bénéficie probablement d'un double avantage: d'abord la relative jeunesse de sa population, récemment constituée; puis, l'effet de sélection en faveur des individus les plus "robustes", propre aux populations immigrantes. On trouve une confirmation de cela dans la paroisse de Sainte-Agnès. Cette paroisse, dont les registres paroissiaux ne sont ouverts que depuis une dizaine d'années, a le plus faible nombre de couples rompus parmi les quatre paroisses étudiées, soit 12,9%.

Finalement, les résultats obtenus pour Charlevoix sont plutôt comparables à ce qui a été trouvé par D. Parkerson à New-York pour les années séparant les recensements de 1845 et de 1855, période pendant laquelle 10,7% des hommes et 9,9% des femmes sont décédés (1982, p. 99). Dans Charlevoix, les proportions sont respectivement de 7,8% et 9,5%.

2. Première catégorie: les couples sédentaires

La catégorie la plus importante est celle constituée des couples sédentaires, c'est-à-dire ceux qui résident dans la même paroisse aux deux

recensements. Ces 685 couples n'auraient, d'après les critères établis, pas effectué de migration entre 1852 et 1861 (Tableau 4.2). Ce sont donc 68,6% des couples qui sont sédentaires, et la paroisse de Baie Saint-Paul a le plus haut taux de sédentarité, soit 74,7% de l'ensemble de ses couples. D'ailleurs, les paroisses de peuplement plus ancien semblent avoir une population plus sédentaire. Le pourcentage plus élevé de couples sédentaires à Saint-Urbain par rapport à La Malbaie n'est pas significatif.

Ce pourcentage est comparable aux résultats obtenus dans d'autres études, tant au Canada, qu'aux Etats-Unis ou en Europe. Au 17e siècle,, pour l'Etat du Connecticut, Linda Bissel évalue entre 71% et 79% le taux de sédentarité, selon la période (1974, p. 89). Puis, d'après une analyse des registres de population danois, Sidney Goldstein estime à 70% la proportion de la population qui demeure stable, pour la période 1951-1961 (1964, p. 1131). Finalement, une étude des recensements de 1852 et de 1861 au Saguenay a évalué à 70,7% la proportion de ceux qui persistent dans la région (R. Roy et al., 1980, p. 182).

Tableau 4.2

Catégorie migratoire des couples recensés dans quatre paroisses
de Charlevoix en 1852, pour la période 1852-1861

Paroisse Catégorie migratoire	Baie-St-Paul	Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
Sédentaires	74,7 (307)	67,2 (219)	56,8 (100)	69,4 (59)	68,6 (685)
Émigrants au Saguenay	10,2 (42)	13,8 (45)	11,9 (21)	15,3 (13)	12,1 (121)
Autres émigrants	15,1 (62)	19,0 (62)	31,3 (55)	15,3 (13)	19,3 (192)
Ensemble	100 (411)	100 (326)	100 (176)	100 (85)	100 (998)

$$\chi^2 = 26,12: \text{significatif à } 0,001$$

Sources: Recensements nominatifs de 1852 et 1861
Registres paroissiaux (sépultures)
Fichier de population (SOREP)

3. Deuxième catégorie: les couples qui ont émigré au Saguenay entre 1852 et 1861

Ce sont 121 couples, soit 12,1%, qui vont émigrer au Saguenay entre 1852 et 1861. Il faut mentionner que le nombre de couples qui sont venus au Saguenay au cours de la période serait plus élevé si on tenait compte des couples formés au cours de la période. Toutefois, cela déborde les cadres de l'étude.

La proportion de couples d'émigrants que chacune des paroisses étudiées va fournir au Saguenay est assez comparable: Baie Saint-Paul (10,2%), La Malbaie (13,8%), Sainte-Agnès (11,9%) et Saint-Urbain (15,3%). Il existe une légère surreprésentation, et qui est significative, de La Malbaie, surtout avant 1852, qui a d'ailleurs été remarquée lors d'études sur le Saguenay. En nombre absolu, La Malbaie, qui représente environ 20% de l'ensemble des couples recensés dans Charlevoix en 1852, a fourni un nombre d'émigrants plus élevé que la paroisse de Baie-Saint-Paul, qui elle représente 25% du total des couples. Il est ressorti que si La Malbaie représentait en 1844 le quart de la population de Charlevoix, elle a quand même été à

l'origine de 40% des fondateurs saguenayens (*R. Roy et al., 1988, p. 119*). De plus, si on se fie à ces mêmes études sur le Saguenay, le plus faible pourcentage d'émigrants provenant de Baie-Saint-Paul ne vaudrait que pour les premières décennies (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1988, p. 188*).

4. Troisième catégorie: les autres émigrants

La dernière catégorie migratoire concerne les couples que l'on n'a pu retracer ni dans leur paroisse de résidence en 1852, ni au Saguenay entre 1852 et 1861. Ces couples ont été assimilés à la catégorie autres émigrants, parce qu'ils ont soit émigré dans une autre paroisse de Charlevoix, soit à l'extérieur de la région. Cette catégorie regroupe 19,3% des couples de départ, la plus forte proportion se retrouvant à Sainte-Agnès, où 31,3% de couples sont considérés autres émigrants. Cette forte proportion est probablement attribuable au fait que dans cette paroisse de colonisation récente, le nombre de personnes nées à l'extérieur est très élevé, et que ceux qui ont déjà effectué une première migration ont plus tendance à émigrer par la suite. D'ailleurs, Jean-Paul Médéric Tremblay

soutient que "pour un grand nombre de familles, Sainte-Agnès représente une étape les conduisant progressivement vers le Saguenay-Lac Saint-Jean ou encore vers les villes de Montréal et de Québec" (1984, p. 52). Cela vient confirmer l'hypothèse voulant que la plus grande disponibilité des terres ne réussit pas à compenser la faible qualité de leur sol agraire.

La proportion totale d'émigrants, soit ceux qui se sont dirigés vers le Saguenay ou vers d'autres destinations, est comparable à celle obtenue à l'intérieur d'autres études. A Saint-Damase, pour la période 1852-1861, Daniel Maisonneuve et Micheline Fréchette évaluent qu'entre 32% à 36% des ménages ont émigré (1983, p. 51, 1983, p. 108). Au Saguenay, pour la même période, cette émigration est estimée à environ 25% (R. Roy et al., 1980, p. 185). La même proportion d'émigrants a été retracée à New-York entre 1845 et 1855, puisque leur nombre est évalué aux alentours de 30% (D. Parkerson, 1980, p. 100).

L'étude réalisée par Michel Guérin a déjà démontré que la région de Charlevoix a connu "des bilans migratoires négatifs dans toutes les régions rurales considérées depuis le milieu du 19e siècle" (1988, p. 249). On connaît maintenant l'importance du phénomène migratoire qui a prévalu entre Charlevoix et le Saguenay entre 1852 et 1861. En effet, près de 40% des couples qui ont émigré au cours de cette période se sont dirigés vers cette région de colonisation. Parmi les 61,3% autres couples qui ont émigré vers une autre destination, il y a probablement un fort pourcentage d'entre eux qui effectuaient une migration intra-régionale. Mais le problème de saturation des terres, allié au fait que les nouveaux territoires ne répondent pas aux attentes des charlevoisiens, suggère qu'un nombre assez important de couples ont dû en fait quitter la région.

B - PROFIL DES ÉMIGRANTS VENUS AU SAGUENAY AVANT 1852 ET APRES 1861

A la suite de l'étape de jumelage qui consistait à vérifier, pour chacun des couples de départ, s'il était venu au Saguenay entre 1852 et 1861, il a été possible de retracer ceux qui ont émigré dans la région avant 1852 ou après 1861. La banque de familles reconstituées de SOREP a donc permis de repérer au total 288 couples d'émigrants sur les 1 193 couples de départ. C'est donc 24,1% des couples recensés dans les quatre paroisses de départ qui vont émigrer au Saguenay, à un moment ou à un autre. Parmi ceux-ci, 23 ont émigré au Saguenay avant 1852 et 144 ont fait de même après 1861. L'analyse qui suit n'est pas aussi détaillée que celle concernant les émigrants au Saguenay de la période 1852-1861, mais elle permet de dresser un profil général de ces deux autres catégories d'émigrants.

1. Les émigrants venus au Saguenay avant 1852

La proximité entre le territoire charlevoisien et celui du Saguenay a certainement facilité les échanges de populations entre les deux régions, et par le fait même favorisé les migrations aller-retour.

D'ailleurs, parmi les couples recensés dans Charlevoix en 1852, 23 couples avaient émigré au Saguenay avant 1852, ce qui fait qu'ils constituent de bons témoins de la situation socio-économique des couples qui ont vécu des migrations aller-retour Charlevoix-Saguenay-Charlevoix. Plus de la moitié de ces couples (12) ont été recensés en 1852 à Baie-Saint-Paul, tandis que les autres paroisses se partagent le reste des émigrants dans des proportions équivalentes. Ces émigrants forment, au recensement de 1852, un ensemble de couples plus jeunes que la moyenne, soit 39,3 ans pour les hommes et 35,8 ans pour les femmes, comparativement à 41,5 ans et 37,6 ans pour l'ensemble.

Chez les migrants de retour, le lieu de résidence en 1852 correspond moins souvent au lieu de naissance des émigrants. Les hommes déclarent un autre lieu de naissance que leur lieu de résidence au recensement dans une proportion supérieure à la moyenne, soit 24,0% contre 17,4%. De leur côté, les femmes ont la plus grande proportion de lieux de naissance déclarés ailleurs dans Charlevoix, soit 16,0% contre 10,2%. Il semble donc que les couples qui ont tenté de s'établir au Saguenay, et qui sont

revenus par la suite dans Charlevoix, n'ont pas nécessairement choisi de retourner dans la paroisse où ils sont nés.

Ces couples ne semblent pas en mesure, du moins immédiatement après leur retour dans Charlevoix, de s'établir sur des terres. En effet, la part des cultivateurs dans ce groupe est la plus faible (48,0%), tandis que le nombre de journaliers est le plus élevé (36,0%). Et ce sont ceux qui étaient cultivateurs au Saguenay qui vont le demeurer dans Charlevoix.

De plus, ces cultivateurs ont un nombre d'arpents de terre améliorée deux fois moindre que la moyenne. Cette situation semble vouloir indiquer que ces couples, qui n'ont vraisemblablement pas réussi à s'établir au Saguenay, connaîtraient encore des difficultés après leur retour dans Charlevoix. Leur migration pourrait être considérée comme un échec puisqu'elle ne semble pas avoir amélioré leur situation économique.

Un des facteurs qui expliquerait le retour des couples dans Charlevoix réside peut-être dans la

charge familiale. En effet, ces couples, qui sont donc parmi les plus jeunes, ont une des plus faibles moyennes d'enfants, et aussi la moyenne la plus basse de toutes les catégories de garçons et de filles de plus de quinze ans. En région de colonisation, il est important d'avoir de la main-d'oeuvre disponible pour effectuer les travaux de défrichement. Cette faible proportion d'enfants est peut-être un des facteurs qui a fait que leur établissement au Saguenay n'a pas réussi. Finalement, trois de ces couples seront de retour au Saguenay après 1861, et ils vont alors s'établir définitivement dans la région.

2. Les émigrants venus au Saguenay après 1861

Il a été possible de retracer, à partir du fichier de population du Saguenay, 144 couples qui ont émigré au Saguenay après 1861. De ce nombre, près de la moitié sont recensés à Baie-Saint-Paul en 1852.

Au recensement, ces couples se retrouvent les plus jeunes de toutes les catégories, ce qui est normal car ils vont émigrer dix ans plus tard au moins. Les hommes sont âgés en moyenne de 35,4 ans

et les femmes de 31,5 ans, contre respectivement 41,5 ans et 37,6 ans pour l'ensemble. Aussi, ces futurs émigrants au Saguenay ont une proportion de journaliers légèrement supérieure à la moyenne. Cela est peut-être dû au fait qu'ils sont jeunes et qu'ils n'ont probablement pas eu la chance de s'établir. De plus, en contexte de manque de bonnes terres et où celles disponibles se transigent à des prix élevés, il leur était sûrement très difficile d'en acquérir. Il est probable que cette situation les amènera quelques années plus tard à opter pour l'émigration.

La taille de ces ménages est la plus élevée après celle des émigrants au Saguenay de la période de 1852-1861. Après eux, ils ont aussi la moyenne la plus élevée de garçons et de filles de moins de quinze ans. Quelques années plus tard, ils devront assurer l'établissement de ces enfants. Ayant de la main-d'œuvre à leur disposition, élément essentiel au défrichement, cette situation les a vraisemblablement incités à émigrer en région de colonisation.

L'examen de ces quelques variables suggère que le profil démographique et socio-économique des

émigrants au Saguenay n'a pas beaucoup évolué au cours des premières décennies de la colonisation de la région, du moins en ce qui concerne les Charlevoisiens.

C - SELON LA CATÉGORIE MIGRATOIRE EN 1861, ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

1. La catégorie migratoire selon l'âge

Des différences d'âge significatives apparaissent selon la catégorie migratoire, malgré que l'écart qui sépare chacune d'entre elles ne soit pas très important (Tableau 4.3). Les couples sédentaires forment la catégorie où la moyenne d'âge est la plus faible, 39,6 ans pour les hommes et 35,5 ans pour les femmes. Ils sont suivis dans l'ordre par les émigrants au Saguenay, avec une moyenne d'âge de 40,7 ans pour les hommes et 36,5 ans pour les femmes, et des autres émigrants, qui sont âgés respectivement de 41,8 ans et 38,4 ans. Les couples qui ont émigré vers le Saguenay ont donc en moyenne un an de plus que les sédentaires, tant pour les hommes que pour les femmes.

Aussi, la distribution de l'âge moyen des émigrants au Saguenay montre un étalement du processus migratoire, aucun des groupes d'âges ne se démarquant des autres. L'émigration étant de type familial, les couples qui se dirigent vers le Saguenay sont autant des jeunes couples que des couples formés depuis plusieurs années (tableau 4.4).

Tableau 4.3

Age moyen en années des conjoints
selon le sexe et la catégorie mi-
gratoire, 4 paroisses de Charlevoix
en 1852

Catégories migratoires (1852-61)	Sexe	
	Hommes	Femmes
Sédentaires (685)	39,6	35,5
Émigrants vers le Saguenay (121)	40,7	36,5
Autres émigrants (192)	41,8	38,4
Ensemble (998)	40,2	36,2

Source: Recensement nominatif de 1852

Tableau 4.4

Distribution de l'âge des conjoints
émigrants au Saguenay, 4 paroisses
de Charlevoix en 1852

Groupe d'âges	Émigrants au Saguenay	
	Hommes	Femmes
Moins de 20 ans	0,0% (0)	2,5% (3)
20 - 29	22,3% (27)	25,6% (31)
30 - 39	23,1% (28)	38,8% (47)
40 - 49	28,9% (35)	18,2% (22)
50 - 59	22,3% (27)	14,0% (17)
60 ans et plus	3,4% (4)	0,9% (1)
Ensemble	100% (121)	100% (121)

Source: Recensement nominatif de 1852

Dans son étude sur l'émigration de la paroisse de Saint-Damase entre 1852-1861, Daniel Maisonneuve n'a pas remarqué de différence d'âge selon que les couples aient émigré ou non (1983, p. 237). Le même phénomène a été observé à partir d'une étude sur la mobilité géographique au Saguenay pour la même période, les auteurs ayant trouvé que la relation entre l'âge des membres du couple et la propension à émigrer était assez faible (C. Pouyez et al., 1981, p. 145).

Par contre, dans Charlevoix, il existe un écart entre autres émigrants et émigrants au Saguenay, ces derniers étant en moyenne un peu plus jeunes. Cela tient probablement au type de migration, soit une migration dirigée vers une région de colonisation. En ce qui concerne les autres émigrants, nés dans une grande proportion ailleurs que dans leur paroisse de résidence en 1852, il est normal qu'ils soient un peu plus âgés puisqu'il ne s'agit probablement pas pour eux de leur première expérience migratoire.

2. Le statut migratoire selon le lieu de naissance

Ce sont les émigrants au Saguenay qui ont la proportion la plus élevée de conjoints nés dans la paroisse où ils sont recensés en 1852, soit 75,2% pour les hommes et 72,8% pour les femmes (Tableaux 4.5, 4.6). Cela signifie que la majorité des couples effectuait une première migration lorsqu'ils ont quitté Charlevoix pour se diriger vers le Saguenay. Ils sont suivis de très près par les couples sédentaires, avec 74,0% des hommes et 72,8% des femmes qui résident dans la paroisse où ils sont nés. Les différences observées ne sont cependant pas significatives.

Seul résultat significatif, la plus faible proportion de personnes nées dans la paroisse où elles sont recensées revient aux autres émigrants, avec 61,5% pour les conjoints et 60,9% pour les conjointes. Ils ont par contre la plus forte moyenne de conjoints nés à l'extérieur de Charlevoix. Le modèle est différent pour les femmes, car c'est plutôt du côté des lieux de naissance ailleurs dans Charlevoix que la moyenne est la plus élevée, soit 31,7% comparativement à 24,1% pour l'ensemble. Les

Tableau 4.5

Lieu de naissance pour les hommes
 à la tête des couples recensés
 dans quatre paroisses de Charlevoix
 en 1852, selon la catégorie migratoire

Lieu de naissance \ Catégorie migratoire 1852-61	Sédentaires	Émigrants vers le Saguenay	Autres émigrants	Ensemble
Même paroisse de résidence en 1852	74,0 (506)	75,2 (91)	61,5 (118)	71,7 (715)
Ailleurs dans Charlevoix	20,9 (143)	20,7 (25)	26,0 (50)	21,9 (218)
Extérieur de Charlevoix	5,1 (35)	4,1 (5)	12,5 (24)	6,4 (64)
Ensemble	100% (684) *	100% (121)	100% (192)	100% (997)

(*) Un indéterminé

$\chi^2 = 19,25$: significatif à 0,001

Source: Recensement nominatif de 1852

Tableau 4.6

Lieu de naissance pour les femmes à la tête des couples recensés dans quatre paroisses de Charlevoix en 1852, selon la catégorie migratoire

Lieu de naissance \ Catégorie migratoire 1852-61	Sédentaires	Émigrants vers le Saguenay	Autres émigrants	Ensemble
Même paroisse de résidence en 1852	72,8 (499)	72,8 (88)	60,9 (115)	70,6 (702)
Ailleurs dans Charlevoix	22,2 (152)	23,1 (28)	31,7 (60)	24,1 (240)
Extérieur de Charlevoix	5,0 (34)	4,1 (5)	7,4 (14)	5,3 (53)
Ensemble	100% (685)	100% (121)	100% (189) *	100% (995)

(*) 3 indéterminées

$\chi^2 = 10,65$: significatif à 0,05

Source: Recensement nominatif de 1852

autres émigrants représentent la catégorie où le plus grand nombre de membres parmi les couples avaient déjà connu une expérience migratoire avant de quitter la paroisse. Etant donné que les autres émigrants sont en moyenne les plus âgés, surtout pour les conjoints et conjointes nés à l'extérieur, avec un âge moyen de 46,0 ans et 42,1 ans par rapport à 41,8 ans et 38,4 ans pour l'ensemble des autres émigrants, il est possible que certains d'entre eux aient choisi de retourner dans leur lieu d'origine.

3. Statut migratoire selon la catégorie professionnelle

La proportion des cultivateurs qui sont demeurés dans leur paroisse de résidence de 1852 et 1861 est de 69,2%, tandis que 12,3% ont émigré vers le Saguenay et 18,5% se sont dirigés vers une autre destination (Tableau 4.7). Ce sont donc 30,8% des chefs de ménage cultivateurs qui vont émigrer. Ce pourcentage est comparable à ce que Micheline Fréchette a trouvé pour la paroisse de Saint-Damase, 29% des chefs de ménage cultivateurs ayant émigré (1983, p. 238). Le pourcentage est cependant moins élevé à Baie-Saint-Paul, avec seulement 24,9% d'entre eux qui émigrent, et il est élevé à Sainte-Agnès avec 39,0%. La forte proportion de cultivateurs qui

Tableau 4.7

Catégorie migratoire selon la profession de
l'homme, 4 paroisses de Charlevoix en 1852

Catégorie migratoire (1852-61)	Catégorie professionnelle	Cultivateurs	Journaliers	Autres	Ensemble
Sédentaires		69,2 (486)	61,6 (98)	73,7 (101)	68,6 (685)
Émigrants		30,8 (216)	38,4 (61)	26,3 (36)	31,4 (313)
- vers le Saguenay		12,3 (86)	13,9 (22)	9,5 (13)	12,1 (121)
- autres		18,5 (130)	24,5 (39)	16,8 (23)	19,3 (192)
Ensemble		100% (702)	100% (159)	100% (137)	100% (998)

$$\chi^2 : 5,77 = \text{Significatif à } 0,06$$

Source: Recensement nominatif de 1852

émigrent dans cette jeune paroisse est un indicateur des difficultés rencontrées au plan socio-économique par ses résidants, même si la grande majorité d'entre eux possédaient une terre. Dans ce cas-ci, la faible qualité du sol agraire liée à l'expérience migratoire souvent récente, sont des facteurs à prendre en considération.

Concernant les journaliers, 61,6% d'entre eux ont déclaré le même lieu de résidence aux deux recensements. Le nombre de ceux qui vont émigrer vers le Saguenay (13,9%) est inférieur à celui de ceux qui vont choisir une autre destination (24,5%).

Pour toutes les paroisses, les journaliers ont systématiquement un nombre d'émigrants plus élevé que les cultivateurs. Dans le cas des jeunes paroisses, cet écart est encore plus élevé. Par exemple, à Sainte-Agnès, 39% des cultivateurs ont émigré contre 66,7% des journaliers, et à Saint-Urbain, 27% des cultivateurs ont émigré comparativement à 41,7% des journaliers. Ces différents profils migratoires pour les journaliers selon qu'ils soient d'une paroisse rurale ou urbaine sont

probablement liés à la nature même de cette profession. Il est fort probable que les journaliers des paroisses du littoral aient eu plus de chance d'y trouver un emploi en raison de la diversification plus grande de l'économie, qu'à Sainte-Agnès ou à Saint-Urbain, où la plupart des journaliers ne pouvaient vivre que du travail de la terre.

Cela va dans le sens des résultats obtenus par Daniel Maisonneuve pour la paroisse de Saint-Damase, à l'effet que les journaliers avaient une plus forte propension à émigrer que les personnes des autres catégories professionnelles. Il y a aussi une légère surreprésentation des journaliers parmi les émigrants au Saguenay, comme l'avait d'ailleurs démontré Marc Saint-Hilaire dans son étude de la paroisse de Saint-Fulgence (1988, p. 11).

Finalement, ceux qui ont déclaré une autre profession ont un taux de sédentarité semblable à celui des cultivateurs, soit 73,7%. Parmi les 26,4% qui vont opter pour l'émigration, une plus forte proportion vont émigrer ailleurs (16,0%) qu'au Saguenay (10,4%). Les paroisses de Baie-Saint-Paul

et de La Malbaie, qui regroupent plus de 90% des autres professions, ont des profils migratoires semblables. De plus, la proportion d'émigrants au Saguenay est comparable à celle des deux autres catégories socio-professionnelles. Il est possible, mais nous ne sommes pas en mesure de le vérifier, qu'en raison de leur profession, leurs choix de destination n'aient pas été les mêmes que ceux des autres catégories professionnelles.

4. Catégorie migratoire selon la taille et la composition des ménages

Il n'est pas possible d'établir de lien direct entre la taille des ménages et la catégorie migratoire, la taille moyenne étant semblable pour chacune des catégories: 7,4 pour les sédentaires, 7,6 pour les émigrants au Saguenay et 7,2 pour les autres émigrants (Tableau 4.8). La plus élevée est à Saint-Urbain, 7,6 personnes, et la moins élevée appartient aux couples recensés à Sainte-Agnès, 6,8 personnes.

Le nombre moyen d'enfants est de 3,74 par ménage, soit 1,81 filles et 1,93 garçons. Ce sont les émigrants au Saguenay qui ont les familles les plus nombreuses avec 4,6 enfants. Les couples

Tableau 4.8

**Taille moyenne et composition des ménages ayant
à leur tête un couple, selon la catégorie migratoire,
quatre paroisses de Charlevoix en 1852**

Composition des ménages	Catégorie migratoire 1852-1861	Sédentaires	Émigrants au Saguenay	Autres émigrants	Ensemble
Nombre moyen d'enfants					
- filles		1,80	2,11	1,65	1,81
- garçons		1,92	2,45	1,62	1,93
- total		3,72	4,56	3,27	3,74
Nombre moyen d'autres personnes					
- femmes		0,87	0,57	0,98	0,86
- hommes		0,76	0,50	0,94	0,77
- total		1,63	1,07	1,92	1,63
Couple		2	2	2	2
Nombre moyen de personnes		7,35 (685)	7,63 (121)	7,19 (192)	7,37 (998)

Source: Recensement nominatif de 1852

sédentaires ont un nombre d'enfants par famille près de la moyenne avec 3,7, tandis que les autres émigrants ont la plus faible moyenne avec 3,3 enfants. Cela ne surprend pas vraiment, puisque ces couples sont en moyenne plus âgés, et que leurs enfants ont aussi eu plus de temps pour quitter la maison familiale.

La taille des ménages ne constitue donc pas un bon indicateur de la catégorie migratoire à laquelle les couples appartiennent. Par contre, la composition des ménages permet de faire des distinctions entre les différentes catégories. En effet, tandis que les couples qui ont émigré au Saguenay ont la plus forte moyenne d'enfants par ménage, ainsi que la plus faible moyenne d'autres personnes, les couples qui sont sédentaires ont un nombre d'autres personnes qui se situe près de la moyenne. Avec en moyenne 4,6 enfants par ménage contre 3,7 pour les sédentaires, les couples émigrants au Saguenay se retrouvent avec au moins un enfant de plus par ménage. Cependant, cette supériorité est moins évidente dans les jeunes paroisses, car elle n'est plus que de 0,31 enfant à Sainte-Agnès et de 0,39 à Saint-Urbain.

Le nombre plus élevé d'enfants chez les émigrants au Saguenay est attribuable aux garçons et aux filles de moins de 15 ans, ainsi qu'aux garçons de 15 ans et plus (Tableau 4.9). En effet, les couples qui vont émigrer au Saguenay ont en moyenne 1,7 filles de moins de 15 ans et 1,8 garçons de moins de 15 ans, contre 1,4 et 1,4 pour les couples sédentaires¹. Pour les garçons de 15 ans et plus, l'écart est de 0,15 en faveur des couples émigrants au Saguenay².

De plus, la catégorie où l'écart entre le nombre de garçons et de filles est le plus élevé est celle des émigrants au Saguenay, la différence étant en faveur des garçons, soit 2,11 filles contre 2,45 garçons. Seule la paroisse de Sainte-Agnès voit le rapport se renverser, avec en moyenne 2,6 filles contre 1,8 garçons, cette différence provenant essentiellement du nombre important de filles de moins de 15 ans, qui est de 2,2 par ménage.

¹ Sauf à Saint-Urbain, où le nombre de filles de moins de 15 ans est plus élevé chez les sédentaires (1,7 contre 1,3).

² Sauf à Saint-Urbain, où le nombre de garçons de plus de 15 ans est plus élevé chez les sédentaires que chez les émigrants au Saguenay (0,59 contre 0,29).

Tableau 4.9

Nombre moyen d'enfants par famille,
quatre paroisses de Charlevoix en 1852

Nombre moyen d'enfants	Catégorie migratoire 1852-1861	Sédentaires	Émigrants au Saguenay	Autres émigrants	Ensemble
Nombre moyen de filles					
- moins de 15 ans	1,38	1,71	1,27	1,40	
- 15 ans et plus	0,42	0,40	0,38	0,41	
- total	1,80	2,11	1,65	1,81	
Nombre moyen de garçons					
- moins de 15 ans	1,43	1,81	1,22	1,44	
- 15 ans et plus	0,49	0,64	0,40	0,49	
- total	1,92	2,45	1,62	1,93	
Nombre moyen d'enfants par famille	3,72 (685)	4,56 (121)	3,27 (192)	3,74 (998)	

Source: Recensement nominatif de 1852

Un rapport de masculinité relativement élevé a aussi été remarqué lors d'études sur la formation des paroisses rurales au Saguenay entre 1840 et 1911, surtout pour la catégorie des garçons âgés de 10 à 19 ans (*G. Bouchard et J. Larouche, 1988, p. 387*). Selon Danielle Gauvreau, le rapport de masculinité chez les enfants aurait été de 117,3 (*D. Gauvreau, à paraître*). Cet élément renforce l'idée que le nombre de garçons influençait la décision d'émigrer, surtout lorsqu'elle se faisait en faveur de territoires de colonisation, et lorsque l'établissement des enfants, et surtout des garçons, était en cause.

Si les familles qui émigrent vers le Saguenay se distinguent par un nombre plus élevé d'enfants, ce n'est pas le cas des couples qui émigrent vers d'autres destinations. En effet, les autres émigrants forment la catégorie où le nombre d'enfants est le plus faible, soit 3,3 enfants par couple, ce à quoi on pouvait s'attendre étant donné qu'ils sont plus âgés. Elle représente aussi la seule catégorie migratoire où il y a un nombre égal de filles et de garçons, soit 1,65 et 1,62.

Dans un article sur la valeur des enfants pendant la période de colonisation, E.A. Hammel et al. font ressortir que les familles qui se retrouvaient avec un surplus de garçons avaient tendance à aller s'établir dans des régions à caractère rural ou en territoire de colonisation, tandis que celles qui étaient formées de plus de filles choisissaient des régions plus urbaines et plus industrialisées, en raison du travail rémunéré disponible pour les femmes (1983, p. 351). En plus du fait que les couples autres émigrants sont plus âgés et qu'ils ont un nombre de personnes nées à l'extérieur de Charlevoix plus élevé, cela constitue peut-être un des facteurs qui a fait que ces couples n'ont pas opté pour l'émigration vers le Saguenay.

D - SELON LA CATÉGORIE MIGRATOIRE EN 1861, ANALYSE
DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

L'analyse des variables du recensement agraire selon la paroisse de résidence a démontré que les journaliers et ceux qui exercent une autre profession ne possèdent généralement pas de terre. De plus, ceux qui en possèdent ne déclarent souvent que quelques arpents. Aussi, étant donné que la culture de la terre ne constitue pas l'activité principale de ces deux catégories professionnelles, cette partie ne s'intéresse qu'aux couples qui ont à leur tête un cultivateur.

1. Nombre moyen d'arpents de terre
occupée (possédée) par personne

Certaines études ont établi qu'il y avait un rapport entre le nombre d'arpents de terre occupée et le fait d'émigrer ou non. Selon Daniel Maisonneuve, les ménages dont le nombre d'arpents de terre occupée est inférieur à 100 arpents ont une plus forte propension à émigrer que ceux qui en possèdent davantage, soit 37% d'émigrants contre 10% (1983, p. 238). De la même façon, David Gagan estime que les familles qui possèdent des terres de 100 acres ou plus sont beaucoup plus sédentaires que celles qui possèdent moins de 100 acres (1981, p. 120). Ce

n'est cependant pas le cas pour la région de Charlevoix, car la proportion de cultivateurs qui émigrent parmi ceux qui occupent 100 arpents et moins est de 33,0%, tandis que celle de ceux qui occupent 100 arpents ou plus est de 29,0%, écart qui n'est pas significatif (Tableau 4.10).

Cette étude s'interroge quant à l'importance du poids de la charge familiale dans la prise de décision d'émigrer. C'est pourquoi, dans le but d'avoir un aperçu du nombre de personnes dépendant de chaque terre, les résultats de l'analyse du recensement agraire ont été divisés selon le nombre moyen de personnes par famille (parents et enfants).

L'analyse par catégorie migratoire montre que les couples sédentaires et les couples faisant partie de la catégorie autres émigrants occupent des superficies de terre comparables, soit 25,9 et 26,7 arpents en moyenne de terre par personne (Tableau 4.11). Les résultats sont supérieurs à la moyenne de terre occupée des couples qui ont émigré vers le Saguenay, qui ne possèdent en moyenne que 20,4 arpents par personne. Etant donné que les couples

Tableau 4.10

Catégorie migratoire selon la distribution du nombre d'arpents de terre occupée (possédée) cultivateurs de Charlevoix en 1852

Nombre d'arpents	Catégorie migratoire 1852-1861	Sédentaires	ÉMIGRANTS		
			Saguenay	Autres	Ensemble des émigrants
0 - 50		16,3 (79)	12,8 (11)	17,7 (23)	15,7 (34)
51 - 100		26,3 (128)	31,4 (27)	31,5 (41)	31,5 (68)
101 - 150		24,9 (121)	27,9 (24)	20,8 (27)	23,6 (51)
151 - 200		17,1 (83)	17,4 (15)	15,4 (20)	16,2 (35)
Plus de 200		15,4 (75)	10,5 (9)	14,6 (19)	13,0 (29)
Ensemble		100% (486)	100% (86)	100% (130)	100% (216)

$$\chi^2 = 4,8 : \text{non significatif à } 0,1$$

Source: Recensement agraire de 1852

Tableau 4.11

Nombre moyen d'arpents de terre occupée (possédée)
par personne par famille, selon la paroisse et la
catégorie migratoire, cultivateurs de Charlevoix
en 1852

Paroisse Catégorie migratoire 1852-1861	Baie- Saint-Paul	La Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
Sédentaires	27,9 (199)	23,0 (147)	25,0 (94)	28,9 (46)	25,9 (486)
Émigrants vers le Saguenay	24,7 (28)	21,0 (32)	15,9 (16)	14,1 (10)	20,4 (86)
Autres émigrants	38,3 (38)	23,5 (41)	20,0 (44)	25,1 (7)	26,7 (130)
Ensemble	29,0 (265)	22,8 (220)	22,7 (154)	26,1 (63)	25,4 (702)

Source: Recensement agraire de 1852

composant cette catégorie migratoire ont en général un nombre plus élevé d'enfants, il est normal que les moyennes soient plus faibles. Finalement, le tableau 4.10 montre que les jeunes paroisses ont des moyennes de terre occupée par personne encore plus faibles que les paroisses du littoral, ce qui n'est pas le cas pour les autres catégories migratoires. Le nombre moyen d'arpents supérieur pour Saint-Urbain n'est pas significatif.

Ces résultats tendent donc à confirmer une des hypothèses de départ, soit que la taille du ménage et le nombre d'arpents de terre occupée sont des variables indissociables, la situation économique du couple étant étroitement liée au nombre de personnes que la terre a à nourrir.

2. Nombre moyen d'arpents de terre améliorée (défrichée) par personne

Les résultats concernant les superficies de terre améliorée, ou défrichée, vont dans le même sens que ceux obtenus pour la terre occupée, les couples sédentaires étant ceux qui ont les plus grandes superficies de terre défrichée par personne, soit 12,0 arpents, suivis de près par les autres

émigrants, avec 13,0 arpents. Les émigrants au Saguenay ont encore la plus faible moyenne, soit 10,1 arpents par personne (Tableau 4.12).

Les paroisses de Saint-Urbain et de Sainte-Agnès ont des moyennes nettement inférieures, soit 6,4 arpents et 10,1 arpents par personne. Dans le cas de la paroisse de Saint-Urbain, cela signifie que seulement environ le quart de la terre occupée a été défrichée.

3. Nombre moyen d'arpents de terre cultivée par personne

En utilisant comme variable la superficie moyenne de terre cultivée par personne, il est difficile de distinguer les couples sédentaires des couples émigrants, les moyennes étant semblables pour chacune des catégories (Tableau 4.13). En effet, les sédentaires cultivent en moyenne 5,5 arpents de terre, les autres émigrants 5,7 arpents et les émigrants au Saguenay 4,8 arpents. Même si les écarts ne sont pas significativement différents, il n'en demeure pas moins que les émigrants au Saguenay ont toujours les plus faibles moyennes,

Tableau 4.12

Nombre moyen d'arpents de terre améliorée (défrichée)
par personne par famille, selon la paroisse et la
catégorie migratoire, cultivateurs de Charlevoix
en 1852

Paroisse Catégorie migratoire 1852-1861	Baie- Saint-Paul	La Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
Sédentaires	12,1 (199)	13,8 (147)	11,4 (94)	7,0 (46)	12,0 (486)
Émigrants vers le Saguenay	9,6 (28)	14,0 (32)	7,5 (16)	3,4 (10)	10,1 (86)
Autres émigrants	17,7 (38)	15,0 (41)	8,1 (44)	6,6 (7)	13,0 (130)
Ensemble	12,6 (265)	14,1 (220)	10,1 (154)	6,4 (63)	11,9 (702)

Source: Recensement agraire de 1852

Tableau 4.13

Nombre moyen d'arpents de terre cultivée
par personne par famille, selon la paroisse
et la catégorie migratoire, cultivateurs
de Charlevoix en 1852

Paroisse Catégorie migratoire 1852-1861	Baie- Saint-Paul	La Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
Sédentaires	5,1 (199)	6,8 (147)	5,5 (94)	3,3 (46)	5,5 (486)
Émigrants vers le Saguenay	4,0 (28)	7,0 (32)	3,8 (16)	1,8 (10)	4,8 (86)
Autres émigrants	6,1 (38)	7,4 (41)	4,0 (44)	3,6 (7)	5,7 (130)
Ensemble	5,13 (265)	7,0 (220)	4,9 (154)	3,1 (63)	5,5 (702)

Source: Recensement agraire de 1852

sauf pour La Malbaie. Dans l'ensemble, ce sont encore les jeunes paroisses qui ont les superficies moyennes les plus faibles, tandis que La Malbaie a la moyenne la plus élevée.

4. Nombre moyen d'arpents de terre en pâturage par personne

En ce qui concerne la superficie moyenne de terre destinée au pâturage, les proportions vont dans le même sens que pour la superficie cultivée, aucune des catégories migratoires ne se distinguant pas des autres de façon significative (Tableau 4.14). Mais encore cette fois-ci, il faut signaler que les moyennes sont plus faibles pour les émigrants au Saguenay. Les couples sédentaires ont en moyenne 6,47 arpents de terre en pâturage par personne, les autres émigrants 7,32 et les émigrants au Saguenay 5,31. Les moyennes pour Sainte-Agnès et Saint-Urbain sont encore dans ce cas-ci plus faibles.

5. Taille du cheptel

Au sujet du nombre de têtes de bétail, le seul résultat à caractère significatif concerne les émigrants au Saguenay qui, avec une moyenne

Tableau 4.14

Nombre moyen d'arpents de terre en pâturage
par personne par famille, selon la paroisse
et la catégorie migratoire, cultivateurs
de Charlevoix en 1852

Catégorie migratoire 1852-1861 \ Paroisse de résidence	Baie-Saint-Paul	La Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
Sédentaires	6,97 (199)	7,00 (147)	5,93 (94)	3,69 (46)	6,47 (486)
Émigrants vers le Saguenay	5,58 (28)	7,02 (32)	3,74 (16)	1,60 (10)	5,31 (86)
Autres émigrants	11,55 (38)	7,57 (41)	4,11 (44)	3,01 (7)	7,32 (130)
Ensemble	7,48 (265)	7,11 (220)	5,18 (154)	3,28 (63)	6,48 (702)

Source: Recensement agraire de 1852

d'environ trois bêtes par personne, sont sous la moyenne des sédentaires et des autres émigrants qui ont respectivement 4,3 et 3,9 bêtes (Tableau 4.15). Sur ce plan, les moyennes des jeunes paroisses sont de beaucoup inférieures. Dans l'ensemble, ces résultats vont dans le sens de ce qui a déjà été observé pour les autres variables du recensement agraire.

Tableau 4.15

Nombre moyen de têtes de bétail par personne
par famille, selon la paroisse de résidence
et la catégorie migratoire, cultivateurs de
Charlevoix en 1852

Catégorie migratoire 1852-1861 \ Paroisse de résidence	Baie-Saint-Paul	La Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Ensemble
Sédentaires	4,97 (199)	4,53 (147)	2,97 (94)	3,11 (46)	4,26 (486)
Émigrants vers le Saguenay	3,53 (28)	3,79 (32)	2,16 (16)	1,74 (10)	3,16 (86)
Autres émigrants	5,42 (38)	4,30 (41)	2,22 (44)	3,60 (7)	3,88 (130)
Ensemble	4,86 (265)	4,38 (220)	2,67 (154)	2,94 (63)	4,06 (702)

Source: Recensement agraire de 1852

E - CONCLUSION

Cette partie d'analyse avait pour but de faire ressortir les facteurs qui auraient pu inciter les couples charlevoisiens à émigrer vers le Saguenay au milieu du 19e siècle. L'étude de variables telles que l'âge, le lieu de naissance, la profession ainsi que la taille et la composition des ménages ont permis de cerner quelques caractéristiques des couples qui ont choisi d'émigrer au Saguenay par rapport aux autres.

Etant donné qu'en 1852, l'économie charlevoisienne est encore en majeure partie basée sur l'agriculture, l'étude des variables du recensement agraire devenait très importante. Cette analyse était primordiale non seulement parce que la culture de la terre demeurait la principale activité des chefs de ménage, mais aussi parce que cela permettait de voir combien de personnes chaque terre avait à nourrir et, aussi, combien d'enfants le père avait à établir à partir de celle-ci. C'est pourquoi, en divisant les résultats du recensement agraire selon le nombre de personnes par famille, il a été possible d'avoir une idée plus précise de ce que devait représenter le poids de la charge familiale pour chacune des catégories migratoires.

Il est ressorti de cela que les familles qui ont émigré vers le Saguenay étaient constituées d'un nombre plus élevé d'enfants, ce qui fait qu'elles occupaient de moins grandes superficies de terre par personne que l'ensemble des couples. Ce manque d'espace cultivable constitue probablement un des principaux facteurs ayant motivé la migration vers la région de colonisation.

CHAPITRE V

DESTIN AU SAGUENAY DES COUPLES ÉMIGRANTS

CHAPITRE V

DESTIN AU SAGUENAY DES COUPLES ÉMIGRANTS

En raison de l'utilisation du fichier de population SOREP, cette dernière partie d'analyse a l'avantage de donner un aperçu de la vie au Saguenay des émigrants charlevoisiens, et par le fait même, elle permet de mieux saisir la complexité de processus migratoire. Parce qu'elle permet de suivre les couples à partir du lieu d'origine, cette étude vient compléter celles déjà réalisées sur ces émigrants, mais à partir du Saguenay. Le comportement migratoire des 121 couples en cause sera étudié d'abord selon leur paroisse d'origine dans Charlevoix, et aussi selon qu'ils se soient établis définitivement ou non dans la région. Par la suite, les émigrants seront analysés selon certaines variables qui pourraient avoir influencé leur destin au Saguenay, soit l'âge, le cheminement professionnel ainsi que le cheminement résidentiel.

A - PREMIERE MENTION DE RÉSIDENCE AU SAGUENAY

La première mention dans la fiche de couple est partagée également entre des baptêmes et des mariages

d'enfants¹. Il faut souligner qu'il y a des restrictions quant à l'utilisation de cette première mention comme indicateur de la présence du couple au Saguenay. Il se peut qu'elle corresponde au mariage d'un des enfants du couple au Saguenay, sans que ce dernier soit présent dans la région. Par exemple, Joseph Gagnon et Marie Gilbert ont trois enfants qui se marient au Saguenay, respectivement en 1845, 1846 et 1854, mais il faudra attendre en 1857 pour que le couple soit déclaré résident au Saguenay. On a tenu compte de cela dans l'attribution des catégories migratoires.

Ce partage entre les baptêmes et les mariages d'enfants comme premières mentions démontre deux temps dans la migration, soit lorsque les couples sont jeunes et en âge d'avoir des enfants, et lorsque les enfants sont en âge de se marier. Dans ce cas-ci, on pourrait même avancer l'hypothèse que certains couples ont été entraînés dans la migration par leurs enfants déjà présents dans la région.

¹

Les autres types de premières mentions sont: sépulture d'enfant (8), sépulture de la conjointe (4), sépulture du conjoint (2) et le mariage du couple (1).

B - STATUT MIGRATOIRE DES ÉMIGRANTS EN 1861

Dix couples vont retourner dans Charlevoix avant le recensement de 1861, six seront rompus par le décès d'un des conjoints au Saguenay, tandis que deux couples n'ont pu être retracés ni dans leur paroisse de résidence en 1852, ni au Saguenay. Ces derniers sont considérés comme autres émigrants et il semble qu'à cette époque, ceux qui choisissent d'émigrer ailleurs sont peu nombreux.

La majorité des couples venus au Saguenay entre 1852 et 1861 ont pu y être recensés en 1861. Cela signifie que 103 des 121 couples d'émigrants, soit 85,1% d'entre eux sont demeurés au Saguenay durant cette période.

C - STATUT MIGRATOIRE AU SAGUENAY

Un fichier de SOREP contient le statut migratoire de chacun des émigrants selon qu'ils se sont ou non établis définitivement dans la région (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1987*)². D'après leur statut, les couples seront répartis en deux catégories, les sortants et les non-sortants. Chacune des variables étudiées le sera donc en fonction de

² Le fichier STATMIGR permet d'accréditer la présence au Saguenay jusqu'en 1911. Les couples considérés comme persistants au Saguenay sont donc au moins présents jusqu'en 1911, ce qui équivaut ici à une histoire migratoire complète.

la catégorie migratoire à laquelle appartient le couple au Saguenay, dans le but de vérifier s'il est possible de distinguer des caractéristiques particulières pour chacune d'entre elles.

A partir du statut migratoire accordé à chacun des conjoints, il ressort que 76,9% des hommes et 78,5% des femmes qui ont émigré au Saguenay entre 1852 et 1861 vont s'établir définitivement dans la région.³ Cela signifie qu'environ le quart des émigrants arrivés mariés, soit 23,1% des conjoints et 21,5% des conjointes, vont finir par quitter la région (Tableau 5.1). Finalement, il n'y a pas de différences significatives dans la durée de vie au Saguenay selon la paroisse de résidence à Charlevoix en 1852, tant pour les hommes que pour les femmes.

Même si le comportement migratoire étudié ici ne concerne que les émigrants provenant de Charlevoix, il a déjà été établi que ceux-ci s'établissaient définitivement au Saguenay dans une proportion plus élevée que ceux qui

³ Il s'agit d'une variable individuelle, homme et femme. La différence de proportion est attribuable au fait que pour certains couples, l'un des conjoints va demeurer dans la région (il y décède), tandis que l'autre va la quitter après le décès. Le couple doit être considéré comme sortant puisque l'ensemble de la famille devait effectuer la migration. Seize cas de ce genre ont été retracés.

Tableau 5.1

Catégorie migratoire au Saguenay des émigrants charlevoisiens (1852-1861)
selon la paroisse de résidence en 1852

Catégorie migratoire	Paroisse de résidence		Baie-St-Paul		Malbaie		Sainte-Agnès		Saint-Urbain		Ensemble	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
non-sortants	73,8% (31)	69,0% (29)	80,0% (36)	80,0% (36)	76,2% (16)	81,0% (17)	76,9% (10)	100% (13)	76,9% (93)	78,5% (95)		
sortants	26,2% (11)	31,0% (13)	20,0% (9)	20,0% (9)	23,8% (5)	19,0% (4)	23,1% (3)	0,0% (0)	23,1% (28)	21,5% (26)		
Ensemble	100% (42)	100% (42)	100% (45)	100% (45)	100% (21)	100% (21)	100% (13)	100% (13)	100% (121)	100% (121)		

provenaient d'autres régions, soit 70,6% contre 54% pour la période 1838-1911 (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1988*). Des résultats semblables ont été observés pour la période 1838-1852, les conjoints féminins et masculins originaires de Charlevoix ayant émigré du Saguenay dans une proportion moindre que ceux originaires d'autres régions, soit 24% contre 57% pour les hommes et 30% contre 59% du côté des femmes (*R. Roy et al., 1988, p. 128*). Il est fort probable que l'adaptation des immigrants en provenance de Charlevoix ait été facilitée par les liens d'entraide qui existaient entre ces nouveaux arrivants et ceux déjà établis depuis quelque temps au Saguenay (*D. Gauvreau et M. Bourque, 1988*,). Ce résultat rejoint celui obtenu par France Gagnon, dans le contexte urbain de Montréal au milieu du 19^e siècle (1988).

Même s'il est maintenant établi que les immigrants originaires de Charlevoix ont eu moins tendance à quitter le Saguenay que les autres, il n'en demeure pas moins qu'un couple sur quatre va repartir. Pour la période 1852-1861, dix couples d'émigrants sont déjà de retour dans Charlevoix au moment du recensement de 1861. Les liens maintenus entre les deux régions, qui faisaient pratiquement du Saguenay une extension de la région char-

facilité ces déplacements. On peut aussi soulever l'hypothèse qu'il n'était pas vraiment difficile de venir faire une tentative d'établissement au Saguenay, pour ensuite s'en retourner dans le cas où surgissaient des difficultés.

Comme il a déjà été démontré dans la partie concernant les émigrants venus au Saguenay avant 1852, les migrations aller-retour constituent une démonstration du courant migratoire qui a existé entre les deux régions. Parmi les émigrants, neuf couples ayant vécu ces mouvements aller-retour ont été retracés. Ceux-ci ont, dans un premier temps, quitté la région de Charlevoix avant 1852 pour émigrer vers le Saguenay. Ils sont ensuite de retour dans Charlevoix pour y être recensés en 1852. Ils sont de nouveaux présents dans les registres paroissiaux saguenayens au cours de la période 1852-1861. Certains de ces couples vont encore une fois quitter la région, tandis que d'autres vont s'y établir définitivement. Voici deux exemples de couples ayant vécu ces migrations aller-retour, et qui illustrent des stratégies migratoires souvent complexes.

Abel Guay s'est marié en premières noces à Candide Tremblay à Baie-Saint-Paul en 1836. Il se remarie en 1842, encore à Baie-Saint-Paul, avec Louise Thibeault. Il aura

deux enfants avec chacune de ses épouses. Avec Louise Thibeault, il émigre au Saguenay, où il se marie en troisièmes noces, après le décès de sa femme, avec Monique Breton en 1846, à Grande-Baie. Ils sont présents dans la région jusqu'en 1849, et durant cette période, trois enfants vont naître, dont un qui décède par la suite. A cette époque, l'époux déclare comme profession celle de cultivateur. Le couple est recensé à Baie-Saint-Paul en 1852, et Abel Guay se déclare journalier. Ils sont de retour au Saguenay et y sont recensés en 1861. Le couple va par la suite quitter de nouveau la région, car aucun des conjoints n'y est décédé.

Le deuxième exemple concerne le couple Jean Lebreton et Lucrèce Villeneuve, mariés à La Malbaie en 1839. Ils sont présents au Saguenay de 1847 à 1850, période pendant laquelle deux enfants vont naître. Jean Lebreton se déclare cultivateur. Le couple est de retour dans Charlevoix pour y être recensé à La Malbaie en 1852, chez les parents de l'époux, avec leurs quatre enfants, et l'homme se déclare journalier. Ils sont de retour au Saguenay et y font baptiser un enfant en juillet 1852. Le couple va s'établir définitivement dans la région car les deux conjoints y sont décédés.

D - VARIABLES UTILISÉES POUR EXPLIQUER LE DÉPART DU SAGUENAY

Il est possible de vérifier si le comportement migratoire des couples à l'intérieur de la région diffère en fonction de variables telles l'âge, la profession ou le lieu de résidence.

1. Taux de sédentarité au Saguenay selon l'âge

Le plus faible taux de sédentarité au Saguenay appartient aux moins de 30 ans, seulement 63% des hommes et 70,6% des femmes ayant persisté. Cette situation peut être considérée comme normale puisque ceux-ci ont eu plus de temps pour émigrer en raison de leur jeune âge. Par ailleurs, parmi les 35 couples qui vont quitter la région du Saguenay, c'est-à-dire que leur acte de décès n'y a pas été enregistré, ce sont ceux qui y sont demeurés le plus longtemps. En moyenne, les couples sortants vont demeurer dans la région 15,11 ans, avec un nombre d'années qui varie de 1 à 41 ans. C'est donc dire que moins de ces jeunes couples d'émigrants vont être sédentaires tout en demeurant une plus longue période de temps dans la région.

Les taux de sédentarité les plus élevés appartiennent aux groupes d'âge de 30 à 39 ans et de 40

à 49 ans, surtout pour les hommes (tableau 5.2).

Dans le cas de ceux qui quittent le Saguenay, la durée de vie dans la région varie entre 10 et 16 ans, avec une moyenne de 12 ans.

En se rapportant aux résultats concernant le statut migratoire des émigrants au recensement de 1861, il est probable que la grande majorité de ceux qui quittent le Saguenay (environ 25%) retournent dans leur région d'origine. Comme on peut supposer que les liens qui unissaient la région mère à la région de colonisation sont demeurés assez forts, il est possible que ces émigrants soient retournés vivre dans Charlevoix après que l'établissement des enfants au Saguenay eût été assuré.

2. Cheminement professionnel

La majorité des conjoints ne semblent avoir exercé qu'une profession au Saguenay, seulement 20,4% d'entre eux ayant plus d'une profession déclarée dans leur fiche de couple.

En ce qui concerne le cheminement professionnel, 78,1% des émigrants qui ont déclaré comme

Tableau 5.2

Catégorie migratoire au Saguenay selon l'âge déclaré au recensement de 1852 pour les émigrants charlevoisiens (1852-1861)

Groupe d'âges	HOMMES			FEMMES		
	Non-sortants	Sortants	Ensemble	Non-sortants	Sortants	Ensemble
Moins 30	63,0% (17)	37,0% (10)	100% (27)	70,6% (24)	29,4% (10)	100% (34)
30-39	82,1% (23)	17,9% (5)	100% (28)	78,7% (37)	21,3% (10)	100% (47)
40-49	82,9% (29)	17,1% (6)	100% (35)	86,4% (19)	13,6% (3)	100% (22)
50-59	77,8% (21)	22,2% (6)	100% (27)	82,4% (14)	17,6% (3)	100% (17)
60 et plus	75,0% (3)	25,0% (1)	100% (4)	100% (1)	0,0% (0)	100% (1)
Ensemble	75,4% (93)	24,6% (28)	100% (121)	76,9% (95)	23,1% (26)	100% (121)

profession dans Charlevoix celle de cultivateur vont demeurer cultivateurs au Saguenay. De leur côté, 50% de ceux qui s'étaient déclarés journaliers deviennent au Saguenay des cultivateurs, ce qui dénote un certain succès, du moins socio-professionnel pour les émigrants au Saguenay. De la même façon, 50% de ceux qui exerçaient une autre profession dans Charlevoix se sont retrouvés cultivateurs au Saguenay (tableau 5.3). Cela vient corroborer les résultats obtenus par une étude de la formation des paroisses rurales au Saguenay, qui évaluait à la moitié le nombre de journaliers qui parvenaient à s'établir comme cultivateurs (*G. Bouchard et J. Larouche, 1988, p. 387*).

On peut suggérer que par leur transfert vers le Saguenay, les émigrants amélioraient leur statut professionnel. Les cultivateurs avaient la possibilité d'acquérir plus de terre, tandis que les journaliers avaient l'occasion de s'établir sur une terre, ce que le prix élevé de la terre dans Charlevoix ne leur permettait pas. Selon Gérard Bouchard, il est probable que 3 ou 4 lopins de terre en région de colonisation correspondaient à la valeur

Tableau 5.3

Cheminement professionnel au Saguenay
des émigrants charlevoisiens (1852-1861)

Profession en 1852	Cultivateurs	Journaliers	Autres	Ensemble
Profession au Saguenay				
Cultivateurs	78,1% (57)	50,0% (9)	50,0% (6)	69,9% (72)
Journaliers	2,7% (2)	16,7% (3)	0,0% (0)	4,8% (5)
Autres	0,0% (0)	5,5% (1)	33,3% (4)	4,8% (5)
Journaliers Cultivateurs	6,8% (5)	0,0% (0)	0,0% (0)	4,8% (5)
Cultivateurs Journaliers	8,2% (6)	11,1% (2)	0,0% (0)	7,9% (8)
Journaliers Autres	2,7% (2)	0,0% (0)	0,0% (0)	2,0% (2)
Cultivateurs Autres	0,0% (0)	5,6% (1)	16,7% (1)	2,9% (3)
Autres cultivateurs	1,5% (1)	11,1% (2)	0,0% (0)	2,9% (3)
Indéterminés	13	4	1	18
Ensemble *	100% (86)	100% (22)	100% (13)	100% (121)

marchande d'un seul dans une vieille zone de peu-
lement (*G. Bouchard, 1978, p. 271, 1990*).

Malgré le faible nombre en cause (35), il est possible de faire ressortir quelques caractéristiques professionnelles des couples sortants. La propension à quitter le Saguenay ne varie pas beaucoup en fonction de la profession, comme le démontre le tableau 5.4. Les conjoints qui déclarent comme dernière profession avant de quitter le Saguenay celle de cultivateur ont un taux d'établissement définitif semblable à celui des journaliers, soit 77,6% contre 70,6%, différence qui n'est pas significative. Par ailleurs, ceux qui ont déclaré comme profession au Saguenay une autre profession ont le plus faible taux de persistance, soit seulement 50%⁴. Malgré le peu d'effectifs pour cette catégorie socio-professionnelle, il semblerait que les couples dont le chef de ménage n'exerçait pas une profession liée au travail de la terre ont eu un taux d'enracinement moins élevé.

⁴ Ceux qui déclarent une autre profession sont: huissier (3), marchand, ferblantier, tanneur, charretier, forgeron, charron, charpentier, maçon.

Tableau 5.4

Catégorie migratoire au Saguenay des émigrants charlevoisiens
(1852-1861) selon la dernière profession exercée au Saguenay

Catégorie migratoire Catégorie professionnelle	Non-sortants	Sortants	Ensemble
Cultivateurs	77,6% (59)	22,4% (17)	100% (76)
Journaliers	70,6% (12)	29,4% (5)	100% (17)
Autres	50,0% (5)	50,0% (5)	100% (10)
Indéterminés	10	8	18
Ensemble *	71,1% (86)	28,9% (35)	100% (121)

* Les pourcentages ont été calculés en excluant les indéterminés

χ^2 : 3,63 non significatif

3. Cheminement résidentiel

La majorité des émigrants s'établissent dans le Haut-Saguenay, ce qui est normal car le Lac Saint-Jean ne sera colonisé que quelques années plus tard (tableau 5.5). Cependant, certains regroupements sont remarqués selon la paroisse de résidence en 1852. Par exemple, plus de 50% des émigrants de La Malbaie s'établissent d'abord à Chicoutimi. Le même phénomène se produit pour la paroisse fille de La Malbaie, Sainte-Agnès, dont la majorité des habitants sont natifs de la paroisse mère. Par contre, les émigrants provenant de Baie-Saint-Paul ont des lieux de destination plus variés et ils seront les seuls à aller s'établir au Lac Saint-Jean à mesure que débutera la colonisation de cette région.

Le cheminement résidentiel est donc semblable pour les deux catégories migratoires, 64% des couples non-sortants ne résidant que dans un seul lieu, contre 54% pour les couples sortants. La différence entre ces deux catégories n'est pas significative, en raison du faible nombre de couples impliqués, mais elle va dans le sens déjà trouvé. La seule différence de cheminement qui existe entre les deux réside dans le fait que 14 des 15 couples qui vont

Tableau 5.5

Lieu de la première résidence au Saguenay selon le lieu de résidence en 1852

Paroisse d'origine Lieu de résidence	Baie- Saint-Paul	Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Total
Chicoutimi	10	24	10	5	44 (36,4%)
Bagotville	15	1	1	4	22 (18,2%)
Laterrière	6	8	4	3	22 (18,2%)
Grande-Baie	4	7	3	-	17 (14,9%)
Jonquière	-	4	1	-	5 (4,1%)
St-Fulgence	2	-	1	-	3 (2,5%)
Anse St-Jean	1	-	1	1	3 (2.5%)
Roberval	3	-	-	-	3 (2,5%)
Alma	1	-	-	1	1 (0,8%)
Chicoutimi-Nord	-	1	-	-	1 (0,8%)
Ensemble	42	45	21	13	121 (100%)

s'établir au Lac Saint-Jean sont des couples qui vont demeurer par la suite dans la région (tableau 5.6).

Finalement, les lieux de première résidence au Saguenay corroborent l'idée de certains regroupements selon le lieu de provenance. La migration au Saguenay étant de type familial, il est probable que les nouveaux arrivants recherchaient le support de gens qu'ils connaissaient, que ce soit de la parenté ou des gens de la même paroisse dans Charlevoix, pour que soit facilité leur établissement en territoire de colonisation. Cependant, on ne peut parler de cloisonnement strict, un nombre important de couples ayant choisi de ne pas s'établir à proximité d'émigrants provenant de la même paroisse qu'eux.

Tableau 5.6

Lieu de la dernière résidence au Saguenay selon le lieu de résidence en 1852

Paroisse d'origine Lieu de résidence	Baie- Saint-Paul	Malbaie	Sainte-Agnès	Saint-Urbain	Total
Chicoutimi	10	18	8	2	39 (32,2%)
Jonquière	1	11	4	1	17 (14,0%)
Bagotville	11	3	1	2	16 (13,2%)
Grande-Baie	4	5	2	2	13 (10,7%)
Laterrière	2	5	1	2	10 (8,3%)
Hébertville	4	-	1	-	5 (4,1%)
Chicoutimi-Nord	1	3	-	-	4 (3,3%)
Anse St-Jean	2	-	-	1	3 (2,5%)
St-Fulgence	2	-	-	1	3 (2,5%)
Roberval	3	-	-	-	3 (2,5%)
St-Jérôme	2	-	1	-	3 (2,5%)
Chambord	-	-	1	1	2 (1,7%)
St-Prime	-	-	1	1	2 (1,7%)
St-Cyriac	-	-	1	-	1 (0,8%)
Ensemble	42	45	21	13	121 (100%)

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les études réalisées à partir du Saguenay avaient clairement démontré l'importance du phénomène migratoire qui a prévalu entre Charlevoix et le Saguenay à partir de 1838. D'ailleurs, la population de cette région a été formée en majorité à partir d'immigrants originaires de Charlevoix. Cette fois, en étudiant le mouvement migratoire à partir du lieu d'origine plutôt que du lieu d'arrivée, il a été possible de déterminer l'importance de l'émigration ainsi que quelques caractéristiques des migrants.

En premier lieu, il est ressorti de cette analyse qu'au moins un couple sur quatre, recensé dans Charlevoix en 1852, va émigrer au Saguenay au cours de sa vie. Pour la période séparant les recensements de 1852 et de 1861, c'est au moins 12,3% d'entre eux qui vont se diriger vers le Saguenay, pourcentage qui n'est pas négligeable si on considère que tous ces couples se sont dirigés vers un même lieu de destination, une région dont la colonisation n'avait débuté que quelques années plus tôt. En ce qui concerne l'analyse selon la paroisse d'origine dans Charlevoix, elle semble confirmer l'hypothèse de départ, soit que la plus grande disponibilité de terre dans les paroisses de peuplement plus récent n'avait pas réussi à retenir les couples, celle-ci n'étant pas assez productive. Ceux-ci ont

en effet émigré proportionnellement en aussi grand nombre que les couples qui résidaient dans les anciennes paroisses de peuplement.

Cette étude a aussi permis d'ajouter aux connaissances déjà acquises sur ces émigrants, par rapport à des variables telles que l'âge, la profession, le nombre d'enfants, etc. Mais surtout, on a pu vérifier si les couples qui ont choisi d'émigrer au Saguenay se distinguaient de l'ensemble des couples, et pour quelles variables. Pour les émigrants au Saguenay, les données concernant l'âge, obtenues à partir du recensement de 1852, ainsi que celles concernant le type de première mention au Saguenay, semblent suggérer au moins deux types de migration. Il y aurait d'abord les couples qui auraient choisi d'émigrer vers la région de colonisation lorsque les enfants étaient encore jeunes. Puis, ceux qui auraient plutôt suivi, avec leur famille, un de leurs enfants plus âgés qui les avaient précédés au Saguenay. Au Saguenay, ce phénomène était perceptible à l'examen de la structure par âge des couples d'émigrants. On ne peut donc prétendre à un seul type de migration familiale.

Un des buts premiers de ce travail était de démontrer quelles étaient les variables pour lesquelles les couples émigrant au Saguenay se distinguaient des autres. Il est

difficile, en prenant comme variable l'âge des conjoints et des conjointes, d'établir un portrait type du couple émigrant au Saguenay. Mais il ressort que, dans l'ensemble, ils sont significativement un peu plus âgés que les couples sédentaires, mais plus jeunes que les couples "autres émigrants". Aussi, à partir de l'analyse du lieu de naissance, il semblerait qu'au moment de leur départ vers le Saguenay, il s'agissait, pour les trois-quarts des couples, d'une première expérience migratoire. Par contre, ce n'est pas du tout le cas pour les couples faisant partie de la catégorie autres émigrants, une proportion importante d'entre eux étant nés ailleurs que dans la paroisse où ils ont été recensés en 1852. Cela pourrait démontrer les effets d'une migration antérieure sur le choix d'une destination lors de l'émigration.

En ce qui concerne la variable socio-professionnelle, comme on pouvait s'y attendre, il ressort une légère surreprésentation des journaliers parmi les chefs de ménage qui ont émigré au Saguenay. Aussi, ce phénomène est beaucoup plus marqué dans les jeunes paroisses. Il est probable que les journaliers résidant dans ces paroisses à caractère presque exclusivement agricole, trouvaient plus difficilement de l'emploi que ceux des paroisses du littoral. Cette surreprésentation des journaliers laisse aussi supposer que par l'émigration vers le Saguenay, les

familles espéraient être en mesure de s'établir sur une terre, ce qui devenait de plus en plus difficile dans Charlevoix.

De plus, cette étude cherchait à démontrer que la taille des ménages et le nombre d'arpents de terre occupée étaient des variables indissociables, la situation économique du couple étant étroitement liée au nombre de personnes que la terre a à nourrir et au nombre d'enfants à établir. L'analyse des variables concernant la composition des ménages, ainsi que celles puisées dans le recensement agraire, semblent en effet faire ressortir la complémentarité des deux composantes.

En cours d'analyse, il est ressorti qu'il n'y avait pas de lien entre la taille des familles et la catégorie migratoire. En comparaison, la composition des ménages s'est avérée un meilleur indicateur. Avec en moyenne 4,6 enfants, les couples émigrants au Saguenay ont eu environ un enfant de plus par ménage que l'ensemble des couples. De plus, l'analyse a démontré que ce nombre supérieur d'enfants était attribuable aux garçons et aux filles de moins de quinze ans, ainsi qu'aux garçons de quinze ans et plus. De leur côté, les couples "autres émigrants" se retrouvaient avec la plus faible moyenne d'enfants des trois catégories, soit environ 3 enfants par famille. On ne peut donc mettre de côté l'attraction qu'a exercée la région de colonisation sur les familles aux prises

avec une charge familiale plus importante, encore plus dans le cas où le nombre de garçons était élevé.

Les couples qui ont émigré au Saguenay ayant les familles les plus nombreuses, il est normal, puisque l'on a divisé les données du recensement agraire selon le nombre de personnes par famille, qu'ils se retrouvent avec des moyennes d'arpents de terre occupée et améliorée plus faibles que celles des autres catégories. Il semble donc y avoir un lien entre la charge familiale, la superficie de terre occupée et la propension à émigrer. Par contre, en ce qui concerne le nombre d'arpents de terre cultivée et en pâturage, les moyennes pour les émigrants au Saguenay, se rapprochent de celles des autres catégories. Cela pourrait vouloir indiquer que les couples qui ont choisi d'émigrer vers la région de colonisation occupaient moins de terre par personne, mais par contre cultivaient presque autant. Il est donc possible que leur migration ait été influencée par le fait qu'ils occupaient proportionnellement de moins grandes superficies. Par l'émigration vers le Saguenay, ces chefs de ménage espéraient être en mesure d'acquérir la superficie de terre qui leur permettrait d'établir le plus d'enfants possible, ce qu'ils considéraient, à l'époque, comme étant leur responsabilité.

Finalement, le dernier chapitre d'analyse, qui concernait le destin des émigrants au Saguenay, a démontré le nombre important de couples qui vont choisir de s'établir définitivement au Saguenay, soit plus de 75%. Est aussi ressortie l'existence de stratégies migratoires complexes, qui se nourrissaient d'un nombre quand même important d'aller-retour entre Charlevoix et le Saguenay. Cela implique qu'il pouvait y avoir plus d'une tentative avant que l'établissement au Saguenay soit définitif. Mais il n'en demeure pas moins que la région a réussi à retenir une part importante de ses immigrants, ce qui constitue un bon indicateur que pour les Charlevoisiens, la région de colonisation a réussi à répondre à un certain besoin.

En définitive, cette étude de l'émigration à partir du lieu d'origine aura permis de faire ressortir ce qui caractérise les couples qui ont opté pour la région de colonisation par rapport aux couples sédentaires et aux autres émigrants. Il est clair que les couples qui ont choisi la migration de type colonisateur avaient un portrait socio-démographique et socio-économique différent, que ce soit par rapport à l'âge, au lieu de naissance, à la composition des ménages ou aux données du recensement agraire. Mais deux variables semblent distinguer de façon plus déterminante les émigrants au Saguenay par rapport à l'ensemble des couples. Il s'agit, dans un premier temps, du nombre moyen d'enfants par famille, et plus particulièrement le

nombre de garçons, puis du nombre d'arpents de terre occupée par personne. En fait, tout laisse supposer que l'on est en présence d'un modèle migratoire où les chefs de ménage émigraient pour être en mesure de pourvoir à l'établissement de leurs fils, en même temps que ces garçons fournissaient la main-d'œuvre nécessaire au défrichement. Ce type de migration n'était évidemment possible que dans les régions où il y avait de l'espace disponible, comme c'était le cas au Saguenay au milieu du 19e siècle.

ANNEXE

ANNEXE A

**FICHE DE DÉPOUILLEMENT ET DE JUMELAGE DU
RECENSEMENT DE CHARLEVOIX EN 1852**

Fiche de dépouillement et de jumelage
du recensement de Charlevoix en 1852.

PAROISSE: _____

FICHE NO. _____

I- RECENSEMENT 1852

EPOUX:

1) NOM: _____

AGE: _____

2) LIEU DE NAISSANCE: _____

3) PROFESSION: _____

EPOUSE:

1) NOM: _____

AGE: _____

2) LIEU DE NAISSANCE: _____

3) PROFESSION: _____

NOMBRE D'ENFANTS:

1- _____ 5- _____ 9- _____ 13- _____

2- _____ 6- _____ 10- _____ 14- _____

3- _____ 7- _____ 11- _____ 15- _____

4- _____ 8- _____ 12- _____ 16- _____

AUTRES PERSONNES: _____

II- RECENSEMENT AGRaire 1852

1) TERRE EN CULTURE: _____ TERRE EN PASTURAGE: _____ TOTAL: _____

2) CHEPTEL: -Taureaux: _____ -Chevaux: _____ TOTAL: _____

-Vaches laitières: _____ -Moutons: _____

-Veaux/Génisses: _____ -Cochons: _____

-TOTAL: _____

III- VERIFICATION DES SEPULTURES DE CHARLEVOIX

EPOUX: DATE DU DECES: _____

LIEU DE RESIDENCE AU DECES: _____

EPOUSE: DATE DU DECES: _____

LIEU DE RESIDENCE AU DECES: _____

IV- ATTESTATION D'IMIGRATION AU SAGUENAY

1- NO FICHE DE COUPLE: _____

2- DATE DE LA PREMIERE MENTION: _____

3- PREMIER LIEU DE RESIDENCE: _____

RG: _____

4- TYPE D'ACTE: _____

5- DATE DE LA DERNIERE MENTION: _____

6- DERNIER LIEU DE RESIDENCE: _____

RG: _____

7- TYPE D'ACTE: _____

V- RECENSEMENT 1861 (CHARLEVOIX)

- ATTESTATION DE RESIDENCE DANS LA PAROISSE:

VI- RECENSEMENT 1861 (SAGUENAY)

- ATTESTATION DE RESIDENCE DANS LA REGION:

VII- OBSERVATION

BIBLIOGRAPHIE

- BISSEL, LINDA. "From one generation to another, mobility in seventeenth century Windsor, Connecticut", William and Mary Quarterly, vol. 31, 1974, pp. 79-110.
- BLANCHARD, RAOUL. L'Est du Canada français, "Province de Québec", Montréal, Beauchemin, 1935, 366 pages (tome 1).
- BLUTEAU, MARC-ANDRE. SERGE GAUTHIER, "Eléments de recherche en vue d'une étude historique du peuplement de Charlevoix", Revue de la Société d'histoire de Charlevoix, vol. 2, no. 1, 1984, pp.4-8.
- BOILARD, LOUISE. Migrations internes dans la région de Charlevoix au milieu du 19e siècle, mémoire de maîtrise (études régionales), Université du Québec à Chicoutimi (à paraître).
- BOUCHARD, GERARD. "Démographie et société rurale au Saguenay, 1851-1935". Recherches sociographiques, vol. XIX, no. 1, 1978, pp. 7-31.
- BOUCHARD, GERARD. "Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVIIe au XXe siècle", Histoire sociale-Social History, vol. XVI, no. 31, 1983, pp. 35-60.
- BOUCHARD, GERARD. RAYMOND ROY, BERNARD CASGRAIN, Reconstitution automatique des familles et le système Sorep, UQAC, 1985, 521 pages.
- BOUCHARD, GERARD. "Sur l'historiographie des campagnes et des régions du Québec au XIXe et XXe siècles: nouvelles propositions". Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalité, Paris, Presses universitaires de France, 1985, pp. 561-571.
- BOUCHARD, GERARD. "La dynamique communautaire et l'évolution des sociétés rurales québécoises aux 19e et 20e siècles. Construction d'un modèle", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 40, no. 1, 1986, pp. 51-71.
- BOUCHARD, GERARD. REGIS THIBEAULT, "L'économie agraire et la reproduction sociale dans les campagnes saguenayennes, 1852-1971", Histoire sociale - Social History, vol. XVIII, no. 36, 1986, pp. 237-257.

- BOUCHARD, GERARD. "Sur la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos", Recherches sociographiques, vol. XXVIII, nos. 2-3, 1987, pp. 229-251.
- BOUCHARD, GERARD. JEANNETTE LAROUCHE, "Dynamique des populations locales: la formation des paroisses rurales au Saguenay (1840-1911)", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 41, no. 3, 1988, pp. 363-388.
- BOUCHARD, GERARD. LISE BERGERON, "Aux origines d'une population régionale: mythes et réalités démographiques et sociales", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 42, no. 3, 1989, pp. 389-409.
- BOUCHARD, GÉRARD. La ré-allocation. Communication présentée à SOREP, Chicoutimi, février 1990.
- CHATILLON, COLETTE. L'Histoire de l'agriculture au Québec. Montréal, Editions l'Etincelle, 1976, 125 pages.
- COURVILLE, SERGE. "La crise agricole du Bas-Canada: éléments d'une réflexion géographique", Cahiers de géographie du Québec, vol. 24, nos. 62-63, 1980, pp. 193-224, 385-428.
- COURVILLE, SERGE. "Le marché des "subsistances". L'exemple de la plaine de Montréal au début des années 1830: une perspective géographique", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 42, no. 2, 1988, pp. 193-239.
- COURVILLE, SERGE, NORMAND SEGUIN. "Le monde rural québécois au XIXe siècle". Ottawa, La Société historique du Canada, 1989, 31 pages.
- DARROCH, GORDON A. "Migrants in the nineteenth century, fugitives or families in motion?", Journal of family history, vol. 6, no. 3, 1981, pp. 257-279.
- FINDLEY, SALLY. "An interactive contextual model of migration in Ilocos Norte, the Philippines", Demography, vol. 24, no. 2, 1987, pp. 163-190.
- FORTIER, NORMAND. "Les recensements canadiens et l'étude de l'agriculture québécoise, 1852-1901", Histoire sociale - Social history, vol. XVIII, no. 34, 1984, pp. 257-286.

FRECHETTE, MICHELINE. Composition et structure des ménages en milieu rural québécois au XIXe siècle: le cas de Saint-Damase, 1852-1861, Montréal, Université de Montréal, 1983, 135 pages.

GAGAN, DAVID. "Geographical and social mobility in nineteenth century Ontario: a micro-study", Canadian review of sociology and anthropology, vol. 13, no. 2, 1976, pp. 152-164.

GAGAN, DAVID. "Land, population and social change: the 'critical years' in-rural Canada West", Canadian Historical review, vol. LIX, no. 3, 1978, pp. 293-318.

GAGAN, DAVID. Hopeful travellers: families, land and social change in Mid-Victorian Peel County, Canada West. Toronto, Toronto University Press, 1981.

GAGNON, FRANCE. "Parenté et migration: le cas des canadiens-français à Montréal entre 1845 et 1875", Historical papers/communications historiques, 1988, pp. 63-85.

GAULDREE-BOILEAU, C.H.P. "Paysan de Saint-Irénée" dans Pierre Savard (sous la direction de), Paysans et ouvriers québécois d'autrefois, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968, pp. 19-76.

GAUVREAU, DANIELLE. Le peuplement du Saguenay au 19e siècle: mesures et caractéristiques du mouvement d'immigration jusqu'en 1911, UQAC, 1987, 27 pages.

GAUVREAU, DANIELLE, MARIO BOURQUE. L'attribution des statuts migratoires individuels. SOREP, document II C 129, 1987, 16 pages.

GAUVREAU, DANIELLE. "Migrations inter-régionales au Saguenay avant 1911", dans G. Bouchard (sous la direction de), De la dynamique de la population à l'épidémiologie génétique. Actes du symposium international SOREP, Chicoutimi, SOREP, 1988, pp. 29-30.

GAUVREAU, DANIELLE, MARIO BOURQUE. "Mouvements migratoires et familles: le peuplement du Saguenay avant 1911", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 42, no. 2, 1988, pp. 167-192.

- GAUVREAU, DANIELLE. "Les migrations inter-régionales au Saguenay avant 1911, dans Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec, sous la direction de Gérard Bouchard et Marc de Braekeleer, Québec, Presses de l'Université du Québec, à paraître.
- GOLDSTEIN, SIDNEY. "The extent of repeated migration: an analysis based on the Danish population register", Journal of the American statistical association, vol. 59, 1964, pp. 1121-1132.
- GUERIN, MICHEL. Peuplement et dynamique démographique de Charlevoix des origines à aujourd'hui, Mémoire de maîtrise (Etudes régionales), UQAC, 1988, 343 pages.
- HAMELIN, JEAN, YVES ROBY. Histoire économique du Québec 1851-1896. Montréal, Fides, 1971, 436 pages.
- HAMELIN, LOUIS-EDMOND. "Emigration rurale à l'échelon paroissial", Le géographe canadien, no. 5, 1955, pp. 53-61.
- HAMMEL, E.A., SHEILA R. JOHANSSON, CAREN A. GINSBERG. "The value of children during industrialization: sex-ratios in childhood in nineteenth-century America", Journal of family history, HIVER 1983, pp. 346-366.
- JOHNSTON, R.J. "Resistance to migration and the mover/stayer dichotomy: aspects of Kinship and population stability in an English rural area", Geografiska Annalef, vol. 53, no. 13, 1971, pp. 16-27.
- LALANCETTE, MARIO. "Essai sur la répartition de la propriété foncière à La Malbaie, au pays de Charlevoix", dans F. Lebrun et N. Séguin (sous la direction de), Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'ouest XVIIe-XXe siècles, actes du colloque franco-qubécois de Québec, 1985, pp. 63-77.
- LAVOIE, YOLANDE. "Les mouvements migratoires des canadiens entre leur pays et les Etats-Unis au XIXe et au XXe siècles: étude quantitative", dans H. Charbonneau (sous la direction de), La population du Québec: études rétrospectives, Montréal, Boréal Express, 1973, pp. 73-89.
- MAISONNEUVE, DANIEL. "Structure familiale et exode rural. Le cas de Saint-Damase, 1852-1861", Cahiers québécois de démographie, vol. 14, no. 2, 1983, pp. 231-239.

MARTEL, LOUIS-ANTOINE. Notes sur le Saguenay. Manuscrit de l'abbé L.-A. Martel, curé de Saint-Alexis, 1858-1865, Chicoutimi, Centre d'études et de recherches historiques du Saguenay, 1968, 108 pages.

MAYS, HERBERT J. "A place to stand": families, land and performance in Toronto Gore township, 1820-1890", Canadian historical association, 1980, pp. 185-211.

OUELLET, FERNAND. Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850, Montréal, Fides, 1966, 639 pages.

OUELLET, FERNAND. "La sauvegarde des patrimoines dans le district de Québec durant la première moitié du XIXe siècle", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 26, no. 3, 1972, pp. 319-374.

PARKERSON, DONALD H. "How mobile were nineteenth century Americans?", Historical methods, vol. 15, no. 3, 1982, pp. 99-109.

PILOTE, FRANCOIS. Le Saguenay en 1851. Québec, Augustin Côté & Cie, 1852, 147 pages.

POUYEZ, CHRISTIAN, RAYMOND ROY, GERARD BOUCHARD. "La mobilité géographique en milieu rural: le Saguenay, 1852-1861", Histoire sociale - Social History, vol. XIV, no. 27, 1981, pp. 123-155.

POUYEZ, CHRISTIAN, YOLANDE LAVOIE, GERARD BOUCHARD ET ALII. Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVIe-XXe siècles, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1983, 386 pages.

ROSENBERG, ANTTI "Mobility of population in the Finnish county of Uusimaa (Nyland) 1821-1880", Scandinavian Economic History review, vol. 14, nos. 1-2, 1966, pp. 39-59.

ROY, RAYMOND, CHRISTIAN POUYEZ, FRANCOIS MARTIN. "Le jumelage des données nominatives dans les recensements: problèmes et méthodes", Histoire sociale - Social History, vol. XIII, no. 25, 1980, pp. 173-193.

ROY, RAYMOND. "Le peuplement initial", dans G. Bouchard (sous la direction de), De la dynamique de la population à l'épidémiologie génétique. Actes du symposium international SOREP, Chicoutimi, SOREP, 1988, pp. 25-27.

- ROY, RAYMOND, GERARD BOUCHARD, MANON DECLOS. "La première génération de Saguenayens: provenance, apparemment, enracinement". Cahiers québécois de démographie, vol. 17, no. 1, 1988, pp. 113-134.
- SABEAN, DAVID. "Household formation and geographical mobility: a family register study for a Wurttemberg village 1760-1900, Annales de démographie historique, 1970, pp. 275-294.
- SEGALEN, MARTINE. "The family cycle and household structure: five generations in a French village", Journal of family history, vol. 2, no. 3, 1977, pp. 223-236.
- SEGUIN, NORMAND. La nation "canadienne". Trois-Rivières, Boréal Express, 1970, 279 pages.
- SEGUIN, NORMAND. La conquête du sol au 19e siècle, Sillery, Boréal Express, 1977, 295 pages.
- SEGUIN, NORMAND. Agriculture et colonisation au Québec, Montréal, Boréal Express, 1980, 220 pages.
- SIMARD, JEAN-PAUL. Exploration du Saguenay 1828, Chicoutimi, Séminaire de Chicoutimi, 1968, 461 pages.
- SIMARD, JEAN-PAUL. Pressions pour ouvrir le Saguenay, 1829-1836, Chicoutimi, Séminaire de Chicoutimi, 1968, 140 pages.
- ST-HILAIRE, MARC. La structuration sociale en milieu de colonisation agro-forestière au XIXe siècle: St-Fulgence, 1852-1898, Mémoire de maîtrise études régionales), Université du Québec à Chicoutimi, 1984, 144 pages.
- ST-HILAIRE, MARC. "Origines et destins des familles pionnières d'une paroisse saguenayenne au 19e siècle", Cahiers de géographie du Québec, vol. 32, no. 85, 1988, pp. 5-26.
- TREMBLAY, JEAN-PAUL MEDERIC. "Cinq siècles d'histoire en Charlevoix", Saguenayensia, vol. 26, no. 2, 1984, 84 pages.